



SOFT ETAT CIVIL



Guide d'utilisation

Présentation de SOFT ETAT CIVIL

SOFT ETAT CIVIL est un logiciel de gestion des actes d'état civil qui fonctionne en réseau et utilise une base de données clients/serveur. SOFT ETAT CIVIL permet d'effectuer une recherche multicritère sur la ou les personnes concernées par les actes, de trouver celles-ci avec des temps de réponse très courts de l'ordre de quelques secondes et d'imprimer l'acte demandé.

SOFT ETAT CIVIL se veut complet en permettant la gestion de l'ensemble des actes d'état civil :

- Extrait de naissance
- Bulletin de naissance
- Acte de reconnaissance de naissance
- Copie littérale d'acte de naissance
- Certificat de non inscription de naissance
- Certificat de vie collectif
- Certificat de vie individuel
- Certificat d'individualité
- Certificat de mariage
- Certificat de non inscription au mariage
- Copie littérale d'acte de mariage
- Certificat de non divorce, non remariage et non séparation de corps
- Certificat de divorce
- Certificat de célibat avec témoins
- Certificat de célibat sans témoins
- Extrait du registre des actes de décès
- Certificat de résidence

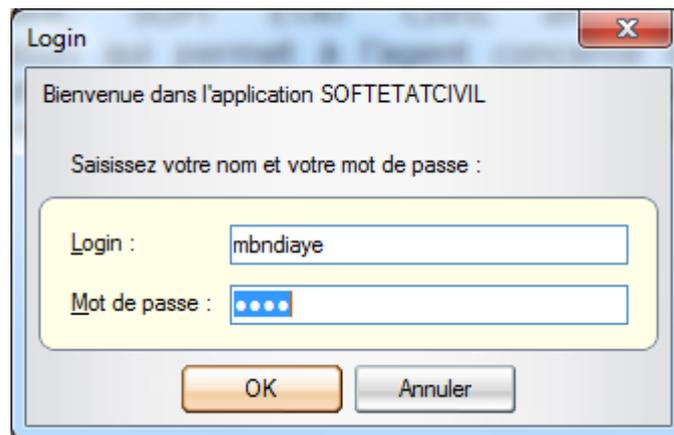
Les différents actes sont imprimés avec une image d'arrière-plan qui les rend plus difficile à falsifier, l'utilisation de la gomme d'un logiciel de retouche image ou d'une lame pour effacer certaines parties d'un document pouvant laissant des traces qui rendent visible la tentative de falsification.

Les agents ayant effectué les saisies et/ou modifications portant sur les informations relatives aux personnes (prénom, nom, date et lieu de naissance, prénom du père, prénom et nom de la mère) ou aux actes eux-mêmes peuvent être retrouvés car leurs identifiants sont stockés.

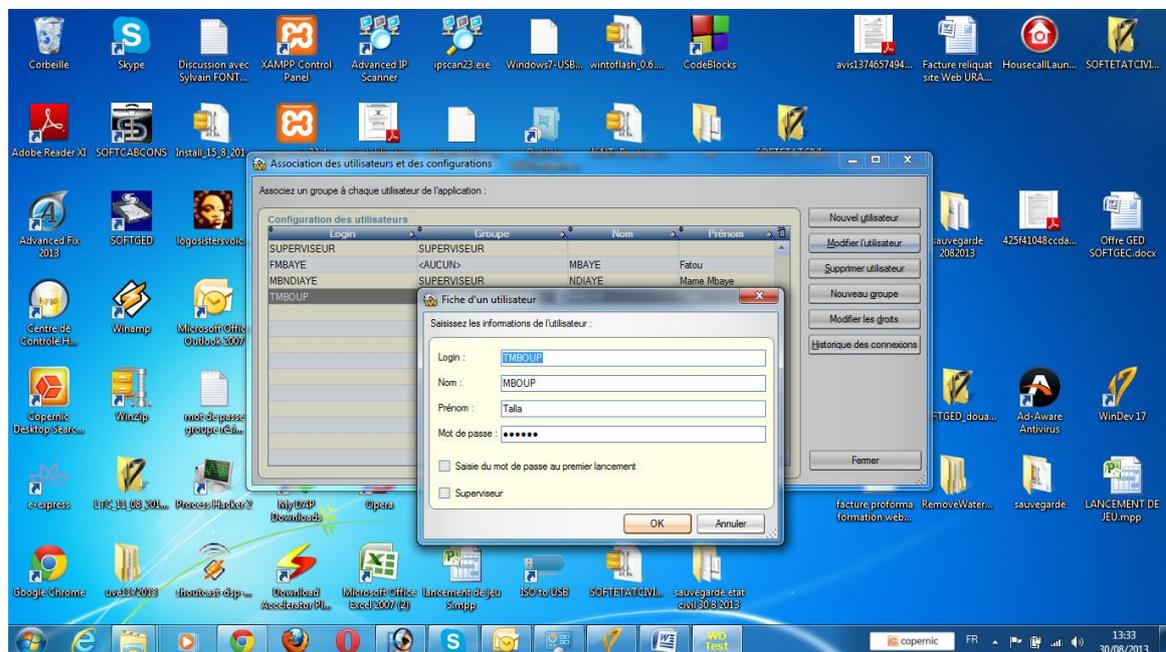
Par ailleurs l'historique des impressions des actes d'état civil avec les noms des agents, les personnes concernées, le type de document, la date et l'heure est conservé pour pouvoir retrouver au besoin les agents les ayant effectuées.

Au lancement, SOFT ETAT CIVIL affiche un formulaire d'authentification qui permet à l'agent concerné d'entrer ses nom d'utilisateur et mot de passe que le système va

vérifier avant de lui permettre éventuellement d'accéder à l'interface utilisateur du logiciel.

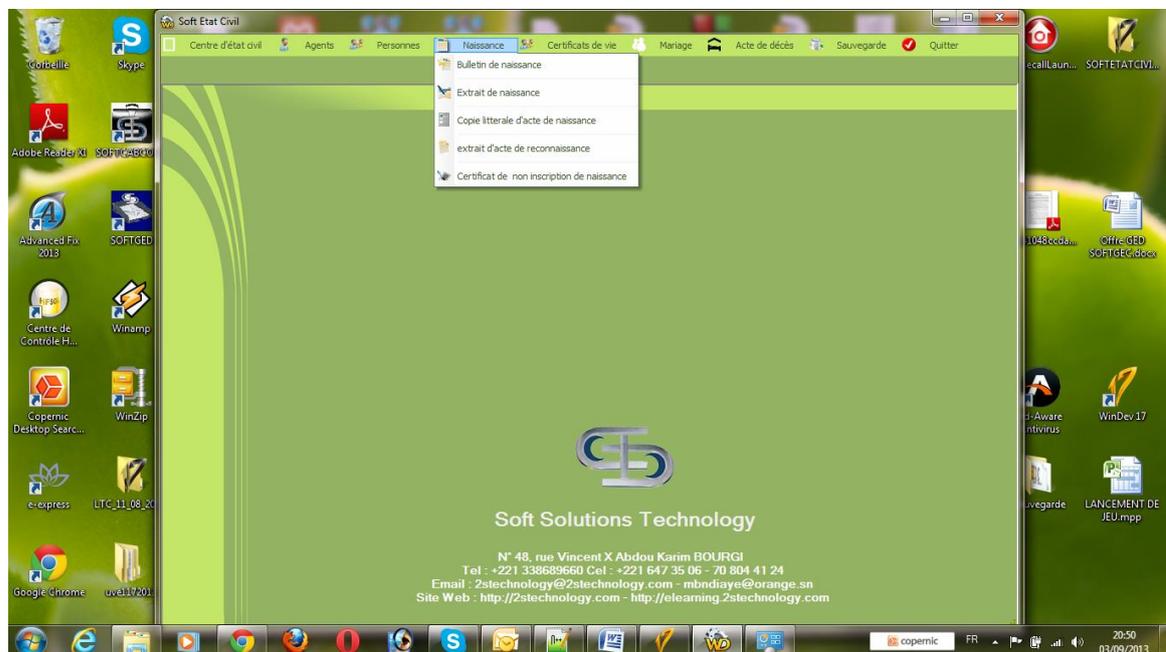


Après authentification, l'application est lancée et si l'utilisateur courant est administrateur, il peut accéder à l'interface de gestion des utilisateurs (groupware)



C'est à ce niveau que les utilisateurs sont créés et les droits fixés. Ces droits permettent de définir ce à quoi ils peuvent accéder et ce qu'ils peuvent faire.
NB : les utilisateurs ayant le statut de superviseur peuvent tout faire.

L'interface utilisateur de l'application est organisée sous forme de menus déroulants qui permettent d'accéder aux différentes fonctionnalités.



I. Centre

Autorise la saisie des informations permettant d'identifier le centre d'état civil utilisateur. Parmi ces informations, un logo ou emblème peut être sélectionné et inséré dans le formulaire afin de figurer au besoin sur les actes d'état civil imprimés.

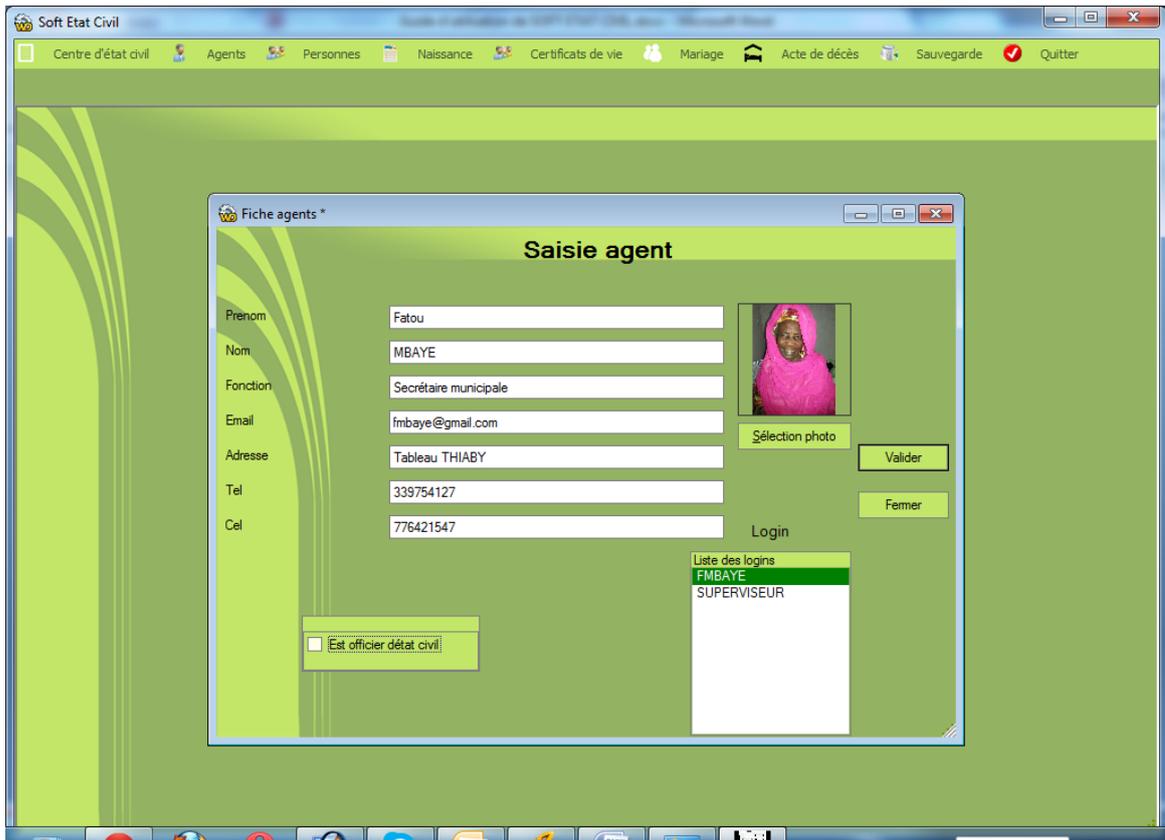


II. Agents

Les agents du centre d'état civil sont gérés à ce niveau.

II.1 Saisie

Cette commande permet de saisir les agents chargés de gérer l'état civil.



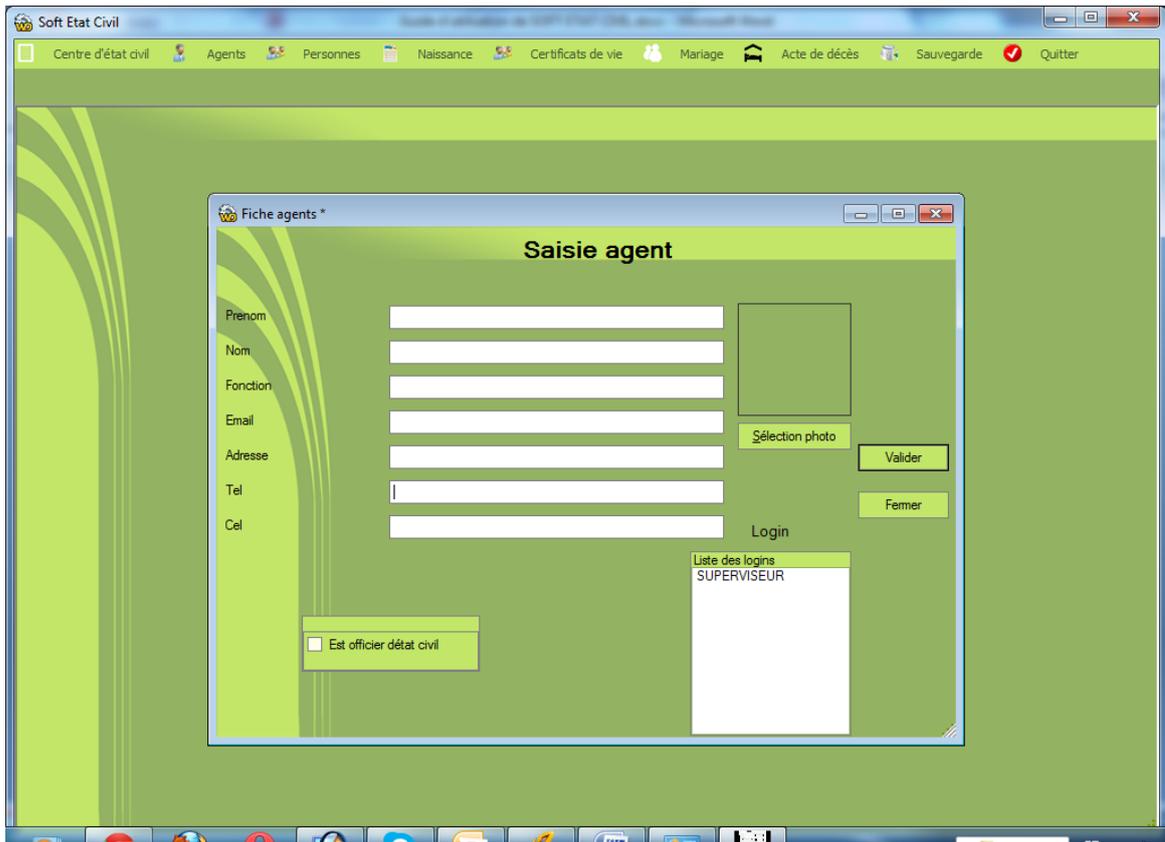
Lorsqu'on accède au formulaire, on doit sélectionner le login d'un utilisateur créé au niveau du groupware et le système récupère alors son prénom et son nom. On complète alors la saisie avec les autres informations dont éventuellement une photo de l'agent.

NB : Si l'agent est un officier d'état civil, on coche la case correspondante et lors de l'établissement de certains actes requérant le nom de l'officier, la liste des agents ayant ce statut est affichée et il faudra en sélectionner un.

NB : Dans la fonction de l'agent « Officier d'état civil », on doit nécessairement saisir « OEC » pour que l'application utilise son nom dans la partie « signature » des actes d'état civil.

Pour terminer, on clique sur le bouton « Valider » pour enregistrer l'agent.

Après sauvegarde de l'agent courant, les champs sont réinitialisés pour permettre la saisie d'autres agents. A remarquer que le login utilisé n'apparaît plus sur la liste.



II.2 Modification

On peut modifier les données en cas de besoin. Pour ce faire, on affiche la liste des tous les agents.

Fiche agents

Modification agents

Prenom: Fatou

Nom: MBAYE

Fonction: Secrétaire municipale

Email: fmbaye@gmail.com

Adresse: Tableau THIABY

Tel: 339754127

Cel: 776421547

Est officier d'état civil

Activer login

Selection photo

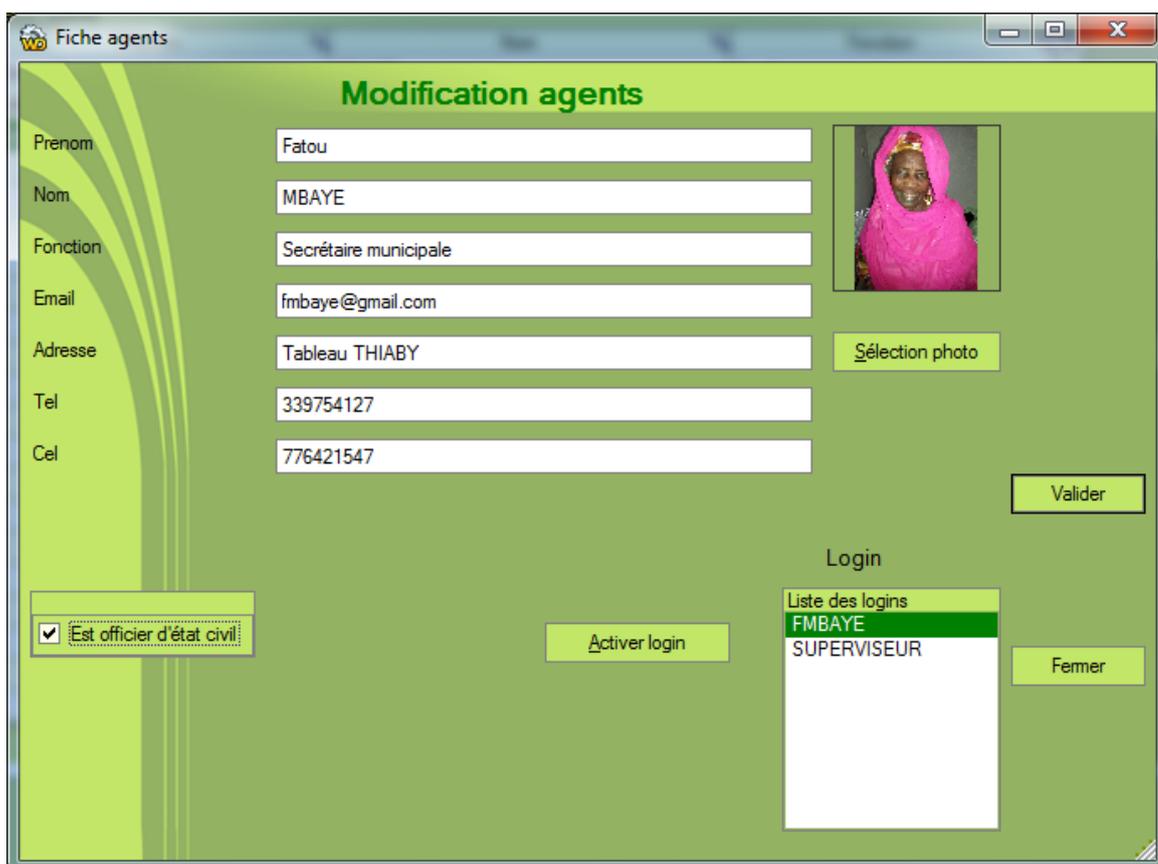
Valider

Login

Liste des logins

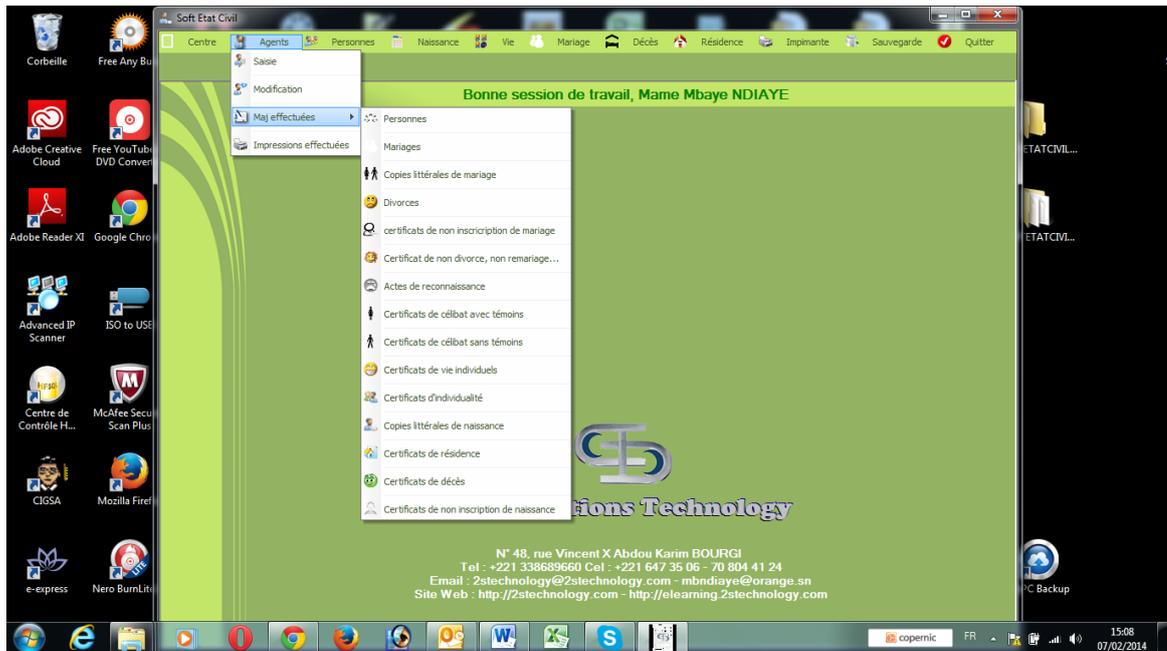
- FMBAYE
- SUPERVISEUR

Fermer



II.3 Maj effectuées

Cette commande déroule un menu secondaire avec des commandes permettant de lister les agents ayant saisi ou modifié les informations sur les personnes ou les actes d'état civil.



Elle n'est accessible qu'à certains agents désignés comme les administrateurs et permet à ces derniers de retrouver les auteurs de mauvaises informations saisies. Pour limiter le nombre de personnes listées, on peut utiliser les critères prévus à cet effet pour faire une recherche. Cette fonctionnalité permet aussi de se faire une idée sur le volume des actes produits par chaque agent.



II.4 Impression

Cette commande permet de lister toutes les impressions effectuées pendant la période de référence déterminée par l'utilisateur. Les données affichées portent sur l'agent ayant lancé l'impression, la personne concernée, la date et l'heure de l'impression. On peut limiter l'affichage à une catégorie de documents en entrant un ou plusieurs mots clés dans la zone "type de document »

The screenshot shows the 'Soft Etat Civil' application window. At the top, there is a navigation bar with icons for Centre, Agents, Personnes, Naissance, Vie, Mariage, Décès, Résidence, Impimante, Sauvegarde, and Quitter. Below this, a header reads 'Impressions effectuées par les agents'. A search filter section includes 'Date début' (25/01/2014), 'Date fin' (29/01/2014), and 'Type document' (naissance), with a 'Rechercher' button. The main area contains a table with the following data:

Prenom agent	Nom agent	Prenom personne	Nom personne	Date	Lieu naissance	Type document	Date impression	Heure
Mame Mbaye	NDIAYE	Ahmadou Samba	BA	15/06/2008	MBACKE	Certificat de non inscription de naiss	27/01/2014	19:59
Mame Mbaye	NDIAYE	Bilal samba	BA	04/09/2000	MBACKE	Acte de reconnaissance	27/01/2014	19:23
Seydou Baba	TOURE	PAPE DEMBA	BA	28/01/2013	MBACKE	Copie littérale de naissance	27/01/2014	19:04
Mame Mbaye	NDIAYE	Saliou	AMAR	03/07/1990	MBACKE	Aperçu Extrait de naissance	27/01/2014	18:50
Mame Mbaye	NDIAYE	DEMBA	BA	05/05/1992	MBACKE	Bulletin de naissance	27/01/2014	16:16

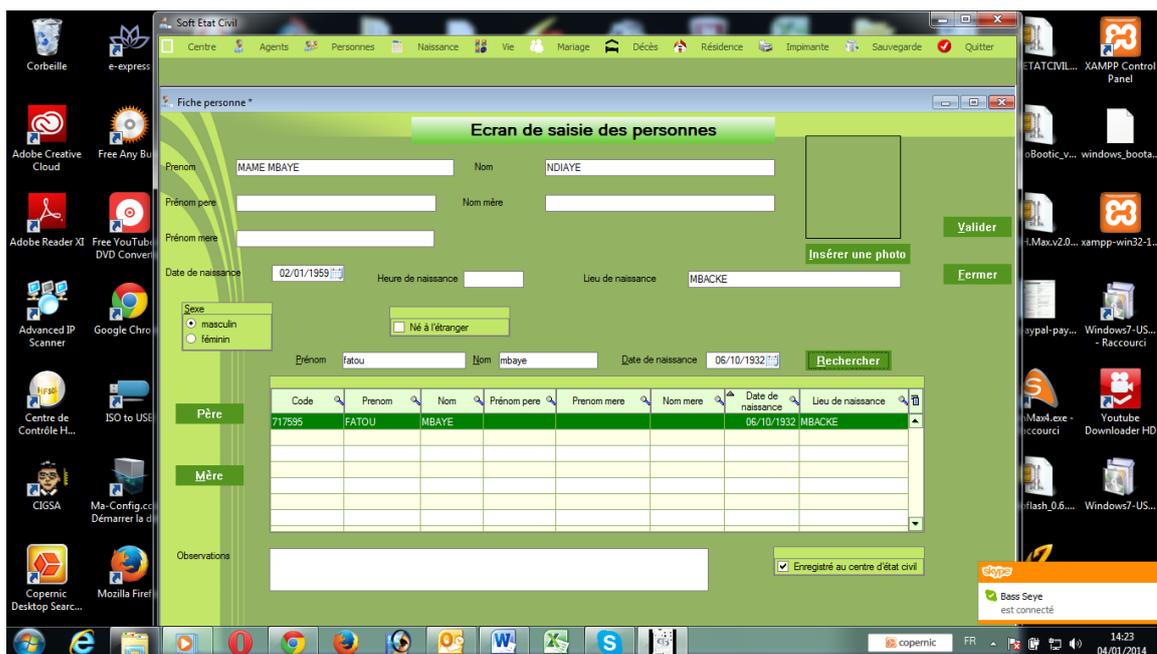
At the bottom of the application window, there is a 'Fermer' button and a taskbar with various system icons and the Copernic logo.

III. Personnes

C'est l'élément central de la gestion de l'état civil puisque tout tourne autour de lui, c'est pourquoi, il faut saisir au préalable toutes les informations de base relatives aux personnes mêmes pour celles qui ne sont pas enregistrées au centre d'état civil mais qui sont parents d'enfants enregistrés au niveau du centre. En effet, lorsqu'on saisit les données sur un enfant pour un bulletin de naissance par ex., le père et la mère sont à sélectionner dans la table affichée, ce qui suppose qu'on les ait saisis avant.

III.1 Saisie

Elle permet d'entrer les informations. Il faut commencer par saisir les informations sur les pères et mères avec leurs dates et lieux de naissance (les autres données pouvant être omises) même si ils ne sont pas enregistrés au centre et ne pourront donc pas y obtenir un bulletin de naissance ou un extrait de naissance. En effet, dans un acte tel que la copie littérale de naissance ou la copie littérale d'acte de mariage, ces informations sont requises. Les pères et mères ne sont saisis qu'une fois, ensuite, pour chaque enfant, il suffit de les sélectionner à partir de la table en effectuant une recherche pour accélérer les opérations.



Procédure de création :

- On saisit le prénom de la personne concernée
- On sélectionne le père après une éventuelle recherche avec un ou plusieurs des critères proposés (prénom, nom et/ou date de naissance) ou en utilisant la loupe en rapport avec la colonne de recherche (par ex. à partir du nom, on clique sur la colonne « nom » et on saisit le nom pour afficher les personnes portant ce nom, etc.) ensuite on clique sur le bouton « Père », le système affecte le nom du père à l'enfant et remplit le champ « Prénom du père ».
- On sélectionne la mère après une éventuelle recherche et on clique sur le bouton « Mère », le système affiche les prénom et nom de la mère à l'enfant dans les champs correspondants.
NB : à noter les champs prénom du père, prénom de la mère, nom de la mère sont désactivés et ne permettent donc pas d'y saisir des données.
- On saisit les autres données :
- Si la personne est née à l'étranger, on coche le bouton correspondant pour afficher un champ où saisir le pays.
- Par défaut, la case « Enregistré au centre d'état civil » est cochée. Pour une personne qui ne l'est pas, il faudra la décocher pour ne pas afficher la personne lorsqu'il s'agira d'imprimer un bulletin ou un extrait de naissance, pièces auxquelles, elle n'a pas droit au niveau de centre.
- NB : Il est possible d'insérer la photo de la personne bien que pour l'instant, cette photo ne figure sur aucun acte mais à l'avenir, il se peut que certains actes (certificat de mariage, certificat de décès, etc.) puissent en avoir.

- Un champ « Observations » permet d'entrer des informations qui ne seront pas imprimées.

NB : Pour les personnes pour qui toutes les informations ont été entrées (prénom, nom, date et lieu de naissance, père et mère), un test est effectué et si elle est déjà dans la base, un message est affiché pour demander une confirmation car d'éventuels doublons seraient sources d'erreurs)

NB : des dates de naissance complètes (jour, mois et année) sont exigées par le système. Si elles ne sont pas disponibles, on peut saisir des dates fictives et il faut saisir des dates tellement fantaisistes que leur caractère fictif ne fait aucun doute. Plus tard, lorsque les dates réelles seront disponibles, il faudra effectuer les mises à jour nécessaires.

Soft Etat Civil

Centre d'état civil | Agents | Personnes | Naissance | Certificats de vie | Mariage | Acte de décès | Sauvegarde | Quitter

Fiche personne *

Ecran de saisie des personnes

Prenom: Demba | Nom: DIALLO

Prénom pere: Abdoulaye | Prénom mere: Fatou | Nom mere: DIA

Date de naissance: 12/05/2013 | Heure de naissance: 21:15 | Lieu de naissance: Mbacké

Sexe: masculin féminin

Né à l'étranger

Père

Mère

Prenom	Nom	Prénom pere	Prenom mere	Nom mere	Date de naissance	Lieu de naissance
Seynabou	CAMARA	Souleymane	Anta	LO	20/08/1994	TOUBA
Souleymane	CAMARA	Salou	Thiama	NIANG	14/08/1962	THIES
Thiemo	CAMARA	Souleymane	Seynabou	CAMARA	10/02/1992	Mbacké
Fatou	DIA	Fallou	Coumba	SALL	25/02/1996	Kébémér
Abdoulaye	DIALLO	Modou	Fatou	DIA	12/05/1986	Mbacké
Modou	DIALLO	Samba	Aetou	SALL	21/05/1954	Podor
Sokhna	DIALLO	Abdoulaye	Souleymane	CAMARA	12/05/2012	MBACKE

Observations:

Enregistré au centre d'état civil

Buttons: Valider, Fermer, Insérer une photo

III.2 Mise à jour

III.2.1 Modification

En cas d'erreurs lors de la saisie, il est possible de les corriger en utilisant la commande « Mise à jour », ce qui permet d'afficher une table avec les personnes présentes dans la base. On peut effectuer une recherche à partir des prénom, nom, etc. pour trouver la personne plus rapidement. Une fois trouvée, on la sélectionne et

on clique sur le bouton « Modifier »

Sur le formulaire qui s'affiche, on effectue les corrections et on valide.

The screenshot shows the 'Soft Etat Civil' application window. The main title is 'Ecran de modification des personnes'. The form contains the following fields:

- Prénom: SALIOU
- Nom: DIALLO
- Prénom père: EL HADJI ABDOULAYE
- Nom mère: DIALLO
- Prénom mère: FATOUMATA MBALLO
- Heure de naissance: [empty]
- Lieu de naissance: MBACKE
- Date de naissance: 12/03/1967
- Sexe: masculin (selected)
- Né à l'étranger

Buttons: Valider, Fermer, Rechercher, Insérer une photo.

	Code	Prenom	Nom	Prénom pere	Prenom mere	Nom mere	Date de naissance	Lieu de naissance	
Père									
Mère									

Observations: [empty text area]

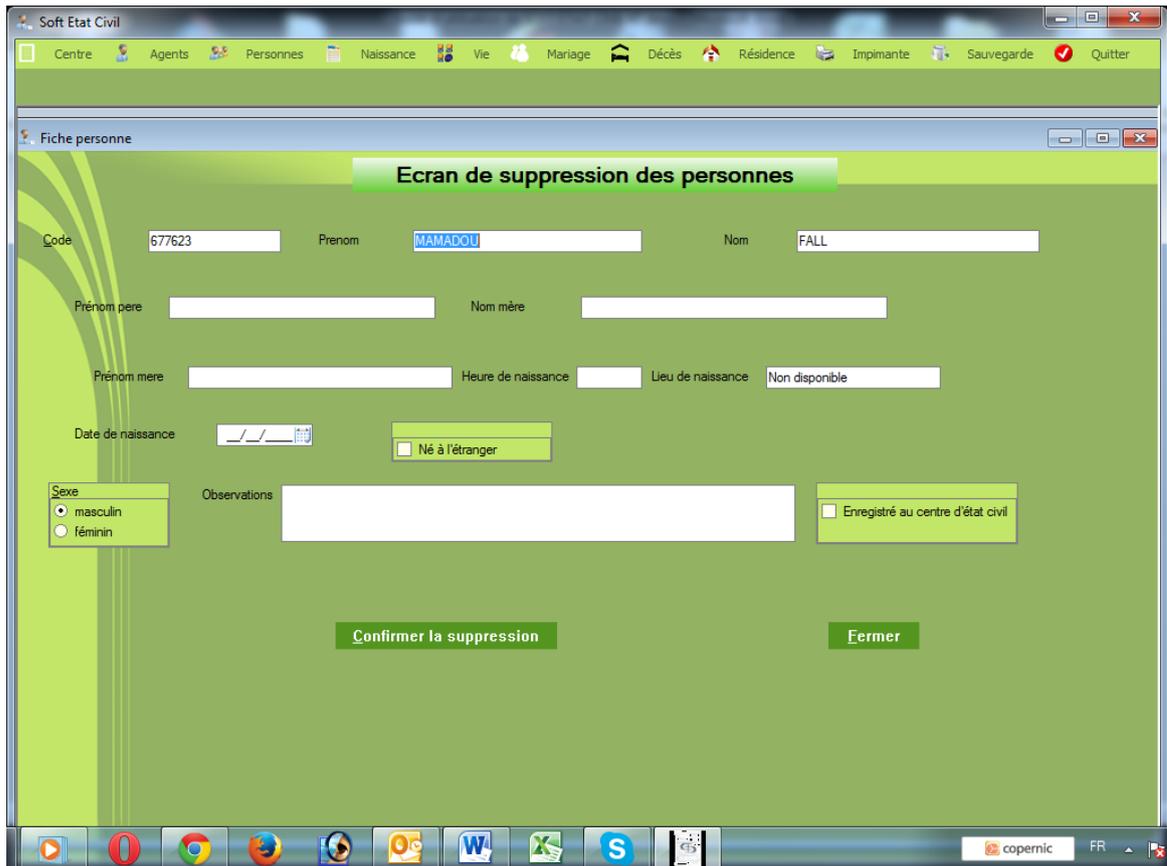
Enregistré au centre d'état civil

II.2.2 Suppression

Au besoin, on peut supprimer une personne de la base. Pour ce faire, après avoir effectué une recherche, on sélectionne la personne à supprimer et on clique sur le bouton. Le système réaffiche les informations sur la personne et demande une confirmation avant de procéder à l'opération.

A l'usage, le système effectue un test et refusera de supprimer une personne qui a des enfants dans la base de données.

Si une personne y figure plusieurs fois, on doit commencer par réaffecter ses enfants à une autre de ses occurrences avant de la supprimer.



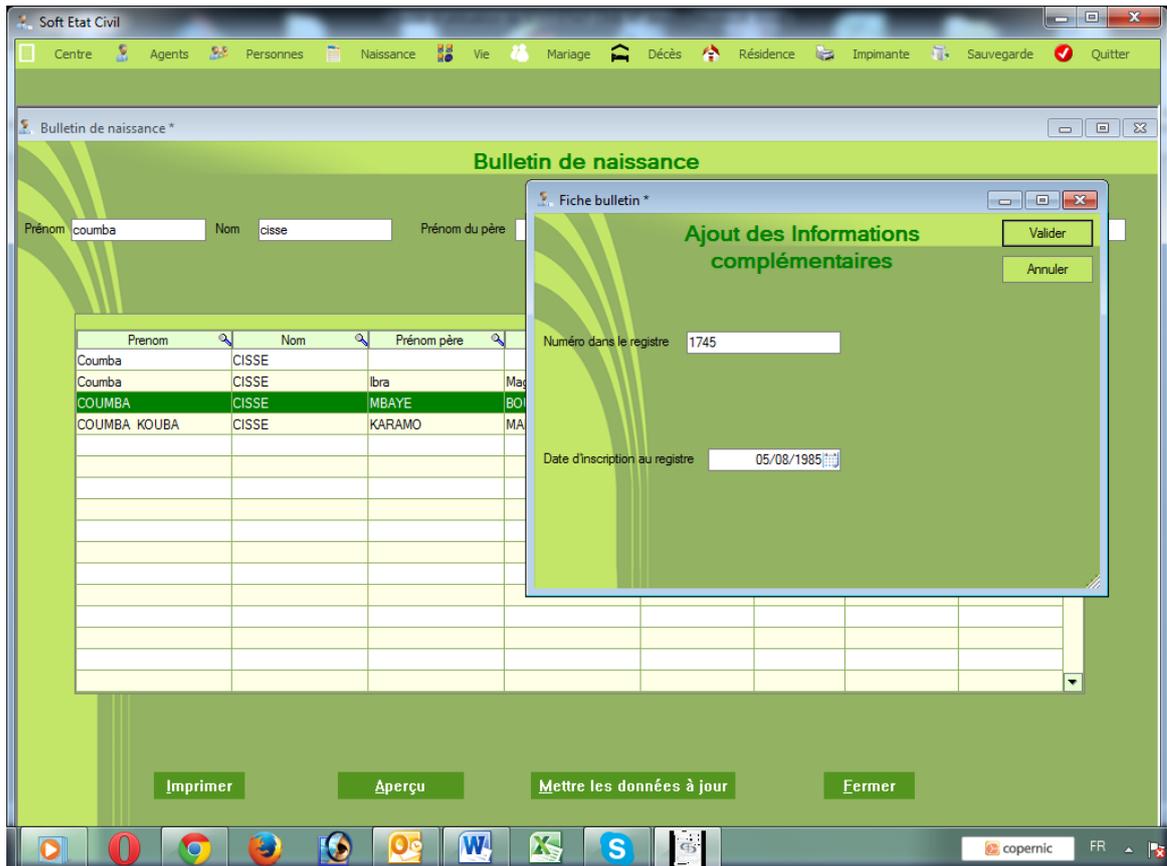
IV. Naissance

Ce menu regroupe les actes relatifs à la naissance.

IV.1 Bulletin de naissance ou inscription au registre

Permet d'afficher une table qui affiche dans l'ordre alphabétique, les personnes enregistrées au centre. On peut effectuer une recherche plus élaborée en remplissant les champs prénom, nom, prénom du père, prénom de la mère et/ou nom de la mère avant de cliquer sur le bouton « Rechercher ». Le système affiche alors les seules personnes remplissant l'ensemble des critères.

Dans un premier temps, il faut entrer les numéros et date d'inscription au registre en cliquant sur le bouton « Mettre à jour les données »



NB : la date d'inscription au registre est très importante car le logiciel l'utilise ensuite pour déterminer s'il y a jugement supplétif ou non. En effet, s'il y a un écart de moins d'un an entre la date de naissance et la date d'inscription au registre, le système estimera qu'il s'agit d'une naissance déclarée dans les délais et n'affichera donc pas le formulaire permettant de saisir les éventuels éléments du jugement.

NB : Même en cas de jugement, il faudra utiliser ce formulaire pour entrer les numéro et date d'inscription au registre.

République du Sénégal
Région de Diourbel
Commune de Mbacké

N° registre 1745
Année 1996

Etat civil
Centre principal d'état civil de Mbacké

Bulletin de naissance

Le vingt trois Avril mille neuf cent quatre-vingt seize.....
à une heure non précisée, est né(e) à MBACKE (Sénégal) COUMBA CISSE.....
un enfant de sexe féminin, fille.....
de MBAYE CISSE.....
et de BOUSSO LEYE.....

Mbacké le 04/01/2014

L'officier d'état civil
Mohamadou Bamba DIOP

République du Sénégal
Région de Diourbel
Commune de Mbacké

N° registre 1745
Année 1996

Etat civil
Centre principal d'état civil de Mbacké

Bulletin de naissance

Le vingt trois Avril mille neuf cent quatre-vingt seize.....
à une heure non précisée, est né(e) à MBACKE (Sénégal) COUMBA CISSE.....
un enfant de sexe féminin fille.....
de MBAYE CISSE.....
et de BOUSSO LEYE.....

Mbacké le 04/01/2014

L'officier d'état civil
Mohamadou Bamba DIOP

République du Sénégal
Région de Diourbel
Commune de Mbacké

N° registre 0153
Année 2010

Etat civil
Centre principal d'état civil de Mbacké

Bulletin de naissance

Le vingt deux Février mille neuf cent quatre-vingt dix-huit
à une heure non précisée, est né(e) à MBACKE (Sénégal) **Cheikh DIOP**
un enfant de sexe masculin, fils
de Fallou DIOP
et de Ndéye THIAM

Mbacké le 14/10/2014

L'officier d'état civil

République du Sénégal
Région de Diourbel
Commune de Mbacké

N° registre 0153
Année 2010

Etat civil
Centre principal d'état civil de Mbacké

Bulletin de naissance

Le vingt deux Février mille neuf cent quatre-vingt dix-huit
à une heure non précisée, est né(e) à MBACKE (Sénégal) **Cheikh DIOP**
un enfant de sexe masculin fils
de Fallou DIOP
et de Ndéye THIAM

Mbacké le 14/10/2014

L'officier d'état civil

ayant trait à un jugement supplétif pour ne pas charger inutilement la feuille et consommer de l'encre.

Soft Etat Civil

Centre Agents Personnes Naissance Vie Mariage Décès Résidence Impimante Sauvegarde Quitter

Extrait de naissance *

Extrait de naissance

Options de recherche
 N° de registre
 Identification

Numéro de registre Année registre

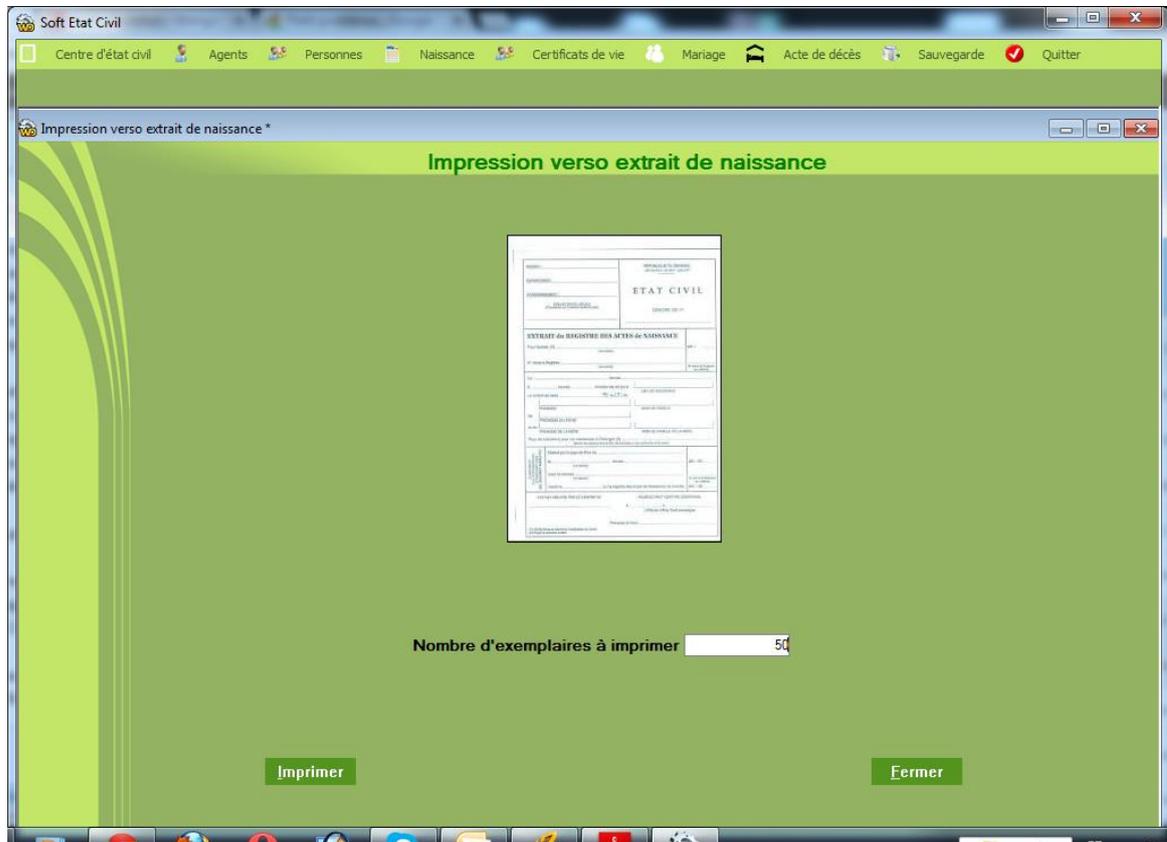
Prénom Nom Prénom du père Prénom de la mère Nom de la mère

Prenom	Nom	Prénom père	Prénom mère	Nom mère	Date nais.	lieu nais.	Sexe
Cheikh Saliou	CISSE				__/__/__	Non disponible	masculin
SALIOU	CISSE				__/__/__	Non disponible	masculin
SERIGNE SALIOU	CISSE	DAME	SOKHNA MAI	MBACKE	22/02/1984	MBACKE	masculin
SERIGNE SALIOU	CISSE	SERIGNE IBRAHIMA	MAGUETTE	NDIAYE	15/02/1992	MBACKE	masculin
Serigne Saliou	CISSE	Ibrahima	Momy	DIOP	16/04/2004	MBACKE	masculin
SERIGNE SALIOU	CISSE	GORA	NDEYE SENY	KEBE	25/10/2006	MBACKE	masculin

Nombre de copies

NB : Verso des extraits de naissance

On clique sur la commande « Verso extrait de naissance » pour afficher cet écran.



On saisit alors le nombre d'exemplaires qu'on désire imprimer (par défaut 1) et on clique sur le bouton « Imprimer »

Mentions marginales

Notes

(1) Le centre d'état civil est dans tous les cas le centre de création de l'acte, qui tient, ou qui a tenu le registre des actes de naissance dont l'extrait est tiré.....

En particulier, quand un centre principal délivre un extrait tiré d'un registre d'un centre secondaire,

il doit porter la désignation de ce centre secondaire et non la sienne propre

Toutefois les mentions de certification de conformité et le sceau sont ceux de l'officier d'état civil du centre principal qui établit l'extrait.

(2) Quand un acte de naissance résulte de la transcription d'un jugement d'autorisation d'inscription (exemple : jugement supplétif),

l'année à porter ici est l'année de l'inscription, c'est à dire l'année du registre et non celle de la naissance,

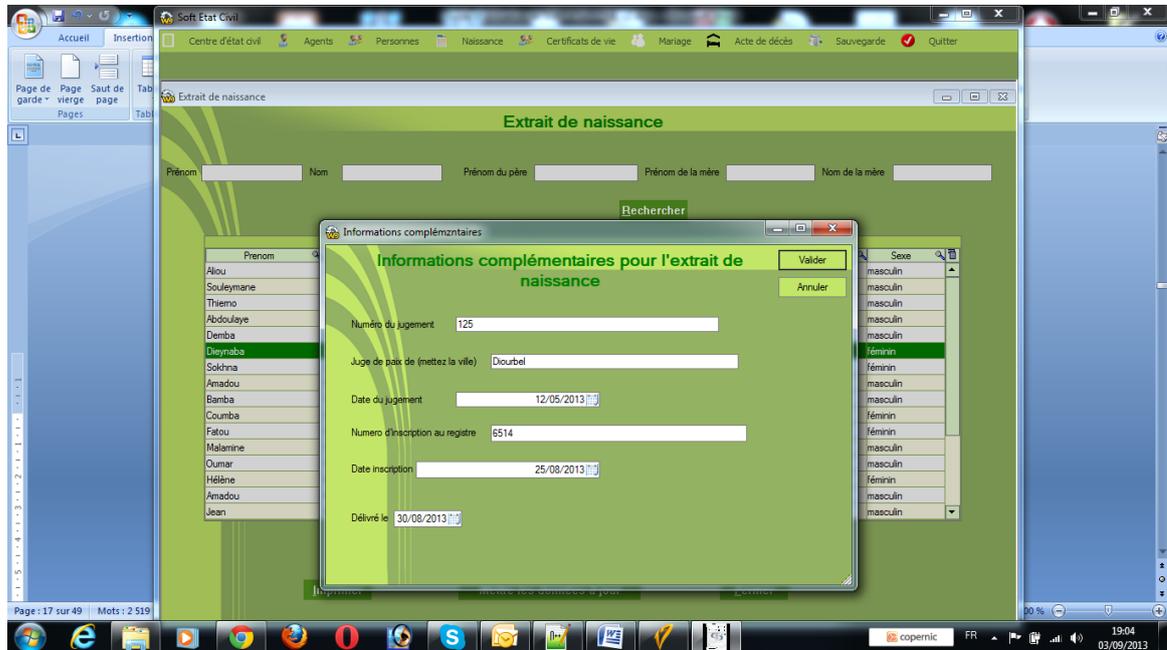
(3) La mention de pays de naissance pour les naissances à l'étranger n'intéresse que le centre principal de la première,

circonscription urbaine de Dakar et les postes diplomatiques et consulaires (Article 44 du code de la famille),.....

(4) Conserver la case utile

IV.2.2 Mise à jour

Pour corriger les erreurs de saisie ou saisir les données pour une impression ultérieure, on sélectionne la personne concernée et on clique sur le bouton « Mettre les données à jour ». Si des données étaient déjà saisies, elles sont réaffichées pour une modification éventuelle, dans le cas contraire, un formulaire vide est affiché pour une saisie.



IV.3 copie littérale d'acte de naissance

IV.3.1 Impression

Pour certains actes dont la copie littérale des acte de naissance, les seules données entrées lors de la saisie des personnes ne suffisent pas, c'est pourquoi lors de la première demande, le système exige la saisie d'informations complémentaires et les utilise ensuite pour les demandes similaires suivantes.

On sélectionne la personne concernée et on clique sur le bouton « Imprimer »



Le système affiche un formulaire de saisie des informations complémentaires.

Informations complémentaires pour copie littérale d'acte de naissance

Informations complémentaires pour copie littérale d'acte de naissance

Dressé le à

Prenom du déclarant

Nom du déclarant

Profession

Adresse

Date de déclaration Age du déclarant

Officiers d'état civil		
Prenom	Nom	Fonctionag
Mame Mbaye	NDIAYE	Secrétaire municipal
Talla	MBOUP	
Fatou	MBAYE	Secrétaire municipale

Et lorsqu'on valide, le système lance l'impression.

Copie littérale d'acte de naissance

Délivrée aux personnes désignées par le 5ème alinéa
de l'article 30 de la loi 66-55 du 23 Juin 1961

N° 8

Le vingt cinq août deux mille dix
Naissance de Bamba FALL

Le vingt cinq août deux mille dix
à 08 heures 15 minutes est né(e) à MBACKE (Sénégal) Bamba FALL.....
un enfant de sexe masculin.....
fils de Amadou FALL.....
et de Fatou DIA
dressé le vingt sept août deux mille huit
à 15 heures 00 minutes par
Nous Talla MBOUP
Officier de l'état civil de la dite commune
sur la déclaration de Samba DIALLO âgé(e) de 52 ans.....
profession comptable domicilié n° 1876, Mbacké Khéwar.....
Mentions marginales.

Pour copie conforme.

Mbacké, le 07/10/2013

L'officier d'état civil

IV.3.2 Mise à jour

Pour corriger les erreurs de saisie ou saisir les données pour une impression ultérieure, on sélectionne la personne concernée et on clique sur le bouton « Mettre les données à jour ». Si des données étaient déjà saisies, elles sont réaffichées pour une modification éventuelle, dans le cas contraire, un formulaire vide est affiché pour une saisie.

Informations complémentaires pour copie littérale d'acte de naissance

Dressé le 15/07/2013 à 13:00

Premer du déclarant Lamine

Nom du déclarant DIALLO

Profession commerçant

Adresse N° 84, quartier Escale

Date de déclaration 14/07/2013 Age du déclarant 0.00

Officiers d'état civil

Prenom	Nom	Fonctionag
Mame Mbaye	NDIAYE	Secrétaire municipal
Talla	MBOUP	
Fatou	MBAYE	Secrétaire municipale

IV.4 Extrait d'acte de reconnaissance

IV.4.1 Impression

Une personne non reconnue est enregistrée avec le nom de sa mère.

The screenshot shows the 'Soft Etat Civil' application window. The main title is 'Ecran de saisie des personnes'. The form contains the following fields:

- Prenom: Babacar
- Nom: DIALLO
- Prénom pere: (empty)
- Prénom mere: Dieynaba
- Nom mere: DIALLO
- Date de naissance: 21/05/2012
- Heure de naissance: 15:45
- Lieu de naissance: Mbacké
- Sexe: masculin (selected)
- Né à l'étranger: (checkbox unchecked)

Buttons: 'Insérer une photo', 'Valider', 'Fermer'.

Table of related individuals:

Prenom	Nom	Prénom pere	Prenom mere	Nom mere	Date de naissance	Lieu de naissance
Aliou	CAMARA	Seydou	Aminata	SY	10/02/1967	Mbacké
Amadou	CAMARA	Aliou	Dieynaba	DIALLO	10/02/1987	Mbacké
Seydou	CAMARA	Souleymane	Arita	LO	20/08/1954	TOUBA
Sokhna	CAMARA	Souleymane	Fatou	DIA	02/07/2013	MBACKE
Souleymane	CAMARA	Saliou	Thiama	NIANG	14/08/1962	THIES
Thierno	CAMARA	Souleymane	Seynabou	CAMARA	10/02/1992	Mbacké
Coumba	CISSE	Saliou	Dieynaba	DIOP	10/02/1950	Tambacouda

Buttons: 'Père', 'Mère'.

Observations: (empty text area)

Enregistré au centre d'état civil: (checkbox checked)

Lors de la reconnaissance, le système affiche la table avec la liste des personnes.

- On sélectionne la personne reconnue et on clique sur le bouton « Enfant reconnu »
- On sélectionne la personne qui reconnaît et ensuite on clique sur le bouton « Père qui reconnaît »
- Pour terminer, on clique sur « imprimer »



On suppose que Samba DIALLO est reconnu par Souleymane CAMARA.
Le système demande (seulement la première fois) les informations complémentaires

Fiche acte de reconnaissance

Informations complémentaires sur l'acte de reconnaissance

Année du registre: 2 012
 Numero acte: 4123
 Date de la reconnaissance: 05/01/2013
 Heure de la reconnaissance: 15:45
 Profession du père: comptable
 Adresse du père: N° 7423, Darou Salam
 Profession de la mère: secrétaire
 Adresse de la mère: N° 412, Darou Salam

Officier d'état civil

Prenom	Nom	Fonction
Mame Mbaye	NDIAYE	Secrétaire municipal
Talla	MBOUP	
Fatou	MBAYE	Secrétaire municipale

Et lance l'impression

Année registre 2012
Acte n° 4123
Reconnaissance de Babacar CAMARA

Extrait d'acte de reconnaissance
Délivrée aux personnes désignées par le 5ème alinéa
de l'article 30 de la loi 66-55 du 23 Juin 1961

Le cinq janvier deux mille treize
à 15 heures 00 minutes
s'est présenté(e) le (la) prénommé(e) Souleymane CAMARA
né le quatorze août mille neuf cent soixante deux
à THIES
Profession comptable domicilié à N° 7423, Darou Salam
Devant nous Talla MBOUP.....
Officier de l'état civil au centre de Centre principal d'Etat Civil de Mbacké.....
qui nous déclare reconnaître pour son (sa) fils
un enfant de sexe masculin.....
Prénommé(e) Babacar.....
né(e) le vingt et un mai deux mille douze.....
à Mbacké.....
déclaré suivant acte de naissance n° 34.....
et de Dieynaba DIALLO.....
né(e) le vingt et un août mille neuf cent soixante dix-neuf
A Mbacké
Profession secrétaire domicilié à N° 412, Darou Salam
Qui lecture faite, a signé avec nous.
Pour extrait certifié conforme.

Mbacké, le 08/10/2013

L'officier d'état civil délégué

IV.4.2 Mise à jour

Pour corriger les erreurs de saisie ou saisir les données pour une impression ultérieure,

- On sélectionne la personne reconnue et on clique sur le bouton « Enfant reconnu »
- On sélectionne la personne qui reconnaît et ensuite on clique sur le bouton « Père qui reconnaît »
- on clique sur le bouton « Mettre les données à jour ».

Si des données étaient déjà saisies, elles sont réaffichées pour une modification éventuelle, dans le cas contraire, un formulaire vide est affiché pour une saisie.

The screenshot shows a web application window titled "Fiche acte de reconnaissance". The main heading is "Informations complémentaires sur l'acte de reconnaissance". There are two buttons at the top right: "Valider" and "Annuler". The form contains the following fields:

- Année du registre: 2013
- Numero acte: 8574
- Date de la reconnaissance: 10/02/2013
- Heure de la reconnaissance: 15:45
- Profession du père: Cultivateur
- Adresse du père: Ndamé
- Profession de la mère: ménagère
- Adresse de la mère: Touba

Below the form, it says "Officier d'état civil". A table lists potential officers:

Prenom	Nom	Fonction
Mame Mbaye	NDIAYE	Secrétaire municipal
Talla	MBOUP	
Fatou	MBAYE	Secrétaire municipale

IV.5 Certificat de non inscription de naissance

On sélectionne la personne concernée et on clique sur le bouton « Imprimer » ou aperçu après avoir indiqué les prénom, nom et domicile du requérant.

En effet, cet acte imprime aussi une demande adressée au juge pour l'obtention



La première fois, on saisit les informations complémentaires.



A l'impression, on a comme résultat

Certificat de non inscription de naissance

L'officier d'état civil de Centre principal d'état civil de Mbacké certifie que le(la) nommé(e)
MAMADOU DIAW de sexe masculin né(e) le premier Mars mille neuf cent soixante dix-huit
à MBACKE fils de IBRAHIMA et
de Sokhna DIOP ne figure pas dans les registres de l'état-civil du
Centre principal d'état civil de Mbacké pour année 2014.....
En foi de quoi le présent certificat lui est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Mbacké le 06/01/2014

L'officier d'état civil
Mohamadou Bamba DIOP

Tribunal Départemental de Mbacké

Le 06/01/2014

Requérant : Moustapha SALL, Gawane.

Requête aux fins de jugement d'autorisation d'inscription de naissance de l'Etat civil

Monsieur le Président,

Je viens par la présente, solliciter l'autorisation de la transcription à l'Etat civil de la naissance de
MAMADOU DIAW de sexe masculin né(e) le premier Mars mille neuf cent soixante dix-huit
à MBACKE fils de IBRAHIMA DIAW
né le vingt et un Mai mille neuf cent soixante quinze à MBACKE
Profession mécanicien domicilié à Gawane et de
Sokhna DIOP née le douze Juin mille neuf cent quatre-vingt à TOUBA
Profession ménagère domiciliée à Gawane

Le requérant

Témoins

1.Mamadou LY

Date de naissance 25/10/1985, CIN 1 225 1985 01245

Domicile Gawane

Signature

2.Samba THIAM

Date de naissance 21/06/1986 , CIN 1 225 1989 03214

Domicile Mbacké Khéwar

Signature

V. Vie

V.1 certificat de vie collectif

On sélectionne le père ou la mère et on clique sur le bouton « Imprimer »

Prénom du parent demba Nom Date de naissance

Rechercher

Prenom	Nom	Prénom père	Prénom mère	Nom mère	Date nais.	lieu nais.	Sexe
DEMBA	DIA				16/01/1965	Rufisque	masculin
DEMBA	GUEYE				01/04/1967	THIEYE	masculin
Demba	THIAM				12/02/1971	DAKAR	masculin
DEMBA	CISSE				07/05/1972	MBACKE	masculin
DEMBA	THIAM	ABLAYE	ARAME	NIASSE	01/01/1977	MBACKE	masculin
Mademba	DIONE				10/11/1977	Sambé	masculin
AISSATOU DEMBA	SY				24/09/1978	MBACKE	féminin
DEMBA	THIAM				27/08/1979	MERARA YORO	masculin
HAMIDOU DEMBA	DIBA	DEMBA	DIEYNABA	DIALLO	12/01/1980	MBACKE	masculin
PAPA DEMBA	SY				18/09/1980	TAIBA	masculin
MAMADOU DEMBA	DIOUF	MOUSSA MALAW	DIE	FAYE	15/10/1980	MBACKE	masculin
BAYE DEMBA	WAGNE	MAKAME	DIARRA	WAGNE	20/05/1981	MBACKE	masculin
HADY DEMBA	DIBA	DEMBA	DIEYNABA	DIALLO	20/02/1982	MBACKE	masculin
DEMBA	KANE				13/05/1984	Non disponible	masculin
PAPA DEMBA	KAMA	PAPA SAMBA	MAME SOPHIE	NDIAYE	13/02/1985	MBACKE	masculin
DEMBA	SYLLA	NDIAGA	MARIAMA	FALL	15/02/1986	MBACKE	masculin

Majorité
 Sans les enfants majeurs

Imprimer Aperçu Fermer

Le certificat de vie collectif s'imprime avec l'ensemble des enfants de la personne sélectionnée.

NB : Si on ne désire pas inclure les enfants majeurs dans la liste, on coche la case « Sans les enfants majeurs ».

Certificat de vie collectif

L'officier d'état civil Centre principal d'Etat Civil de Mbacké certifie que le(s) nommé(s) ci-après

1. Seydou CAMARA né(e) le 20/08/1954 à TOUBA.....
2. Thierno CAMARA né(e) le 10/02/1992 à Mbacké.....
3. Babacar CAMARA né(e) le 21/05/2012 à Mbacké.....
4. Sokhna CAMARA né(e) le 02/07/2013 à Mbacké.....

sont vivants et entretenus par leur père Souleymane CAMARA.....

En foi de quoi, nous lui délivrons le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit

Mbacké le 08/10/2013

L'officier d'état civil délégué

V.2 Certificat de vie individuel

V.2.1 Impression

On sélectionne la personne concernée après une éventuelle recherche

Prenom	Nom	Prénom père	Prénom mère	Nom mère	Date nais.	lieu nais.	Sexe
Aliou	CAMARA	Seydou	Aminata	SY	10/02/1967	Mbacké	masculin
Amadou	CAMARA	Aliou	Dieynaba	DIALLO	10/02/1987	Mbacké	masculin
Babacar	CAMARA	Souleymane	Dieynaba	DIALLO	21/05/2012	Mbacké	masculin
Sokhna	CAMARA	Souleymane	Fatou	DIA	02/07/2013	IMBACKE	féminin
Souleymane	CAMARA	Saliou	Thiama	NIANG	14/08/1962	THIES	masculin
Thierno	CAMARA	Souleymane	Seynabou	CAMARA	10/02/1992	Mbacké	masculin
Coumba	CISSE	Saliou	Dieynaba	DIOP	10/02/1950	Tambacouda	masculin
Abdoulaye	DIALLO	Modou	Fatou	DIA	12/05/1956	Mbacké	masculin
Demba	DIALLO	Abdoulaye	Fatou	DIA	12/05/2013	Mbacké	masculin
Dieynaba	DIALLO	Abdoulaye	Fatou	DIA	21/08/1979	Mbacké	féminin
Sokhna	DIALLO	Abdoulaye	Souleymane	CAMARA	12/05/2012	IMBACKE	féminin
Amadou	FALL	Saliou	Aminata	DIENG	01/01/1948	TOUBA	masculin
Amadou	FALL	Oumar	Hélène	MANKABOU	12/05/2008	IMBACKE	masculin
Bamba	FALL	Amadou	Fatou	DIA	25/08/2010	IMBACKE	masculin
Coumba	FALL	Amadou	Fatou	DIA	15/03/1980	IMBACKE	féminin
Ndéye Sokhna	FALL	Amadou	Anta	FALL	12/05/1987	Mbacké	féminin

La première fois, le système demande les informations complémentaires

Adresse de la personne N° 8974, Ndiakalack

Valider

Annuler

Le certificat s'imprime quand on valide

Certificat de vie individuel

L'officier d'état civil Centre principal d'Etat Civil de Mbacké.....

que le (la) nommé(e) Coumba FALL

demeurant N° 8974, Ndiakalack.....

né le quinze mars mille neuf cent quatre-vingt.....

à MBACKE, est vivant

en foi de quoi le présent certificat est lui délivré pour servir et valoir ce que de droit

Mbacké le 08/10/2013

L'officier d'état civil

IV.5.2 Mise à jour

Pour corriger les erreurs de saisie ou saisir les données pour une impression ultérieure, on sélectionne la personne concernée et on clique sur le bouton « Mettre les données à jour ». Si des données étaient déjà saisies, elles sont réaffichées pour une modification éventuelle, dans le cas contraire, un formulaire vide est affiché pour une saisie.

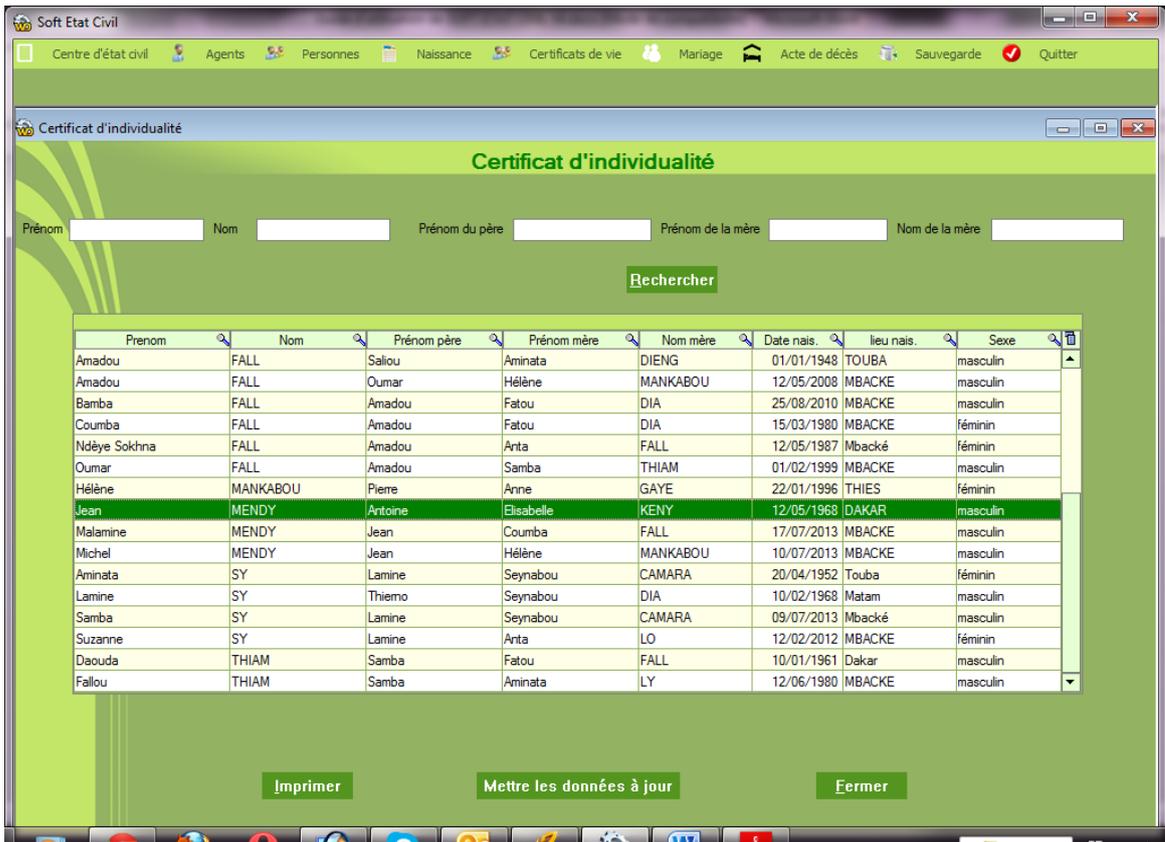
The screenshot displays the 'Soft État Civil' application window. The main window is titled 'Certificat de vie individuel' and contains a search form with fields for 'Prénom', 'Nom', 'Prénom du père', 'Prénom de la mère', and 'Nom de la mère'. Below the search fields is a 'Rechercher' button. A table of search results is displayed below the search form, with columns for 'Prénom', 'Nom', 'Prénom père', 'Prénom mère', 'Nom mère', 'Date nais', 'Lieu nais', and 'Sexe'. The table contains several rows of data, with the row for 'Sékoua DIALLO' highlighted in green. Below the table is a window titled 'Fiche Information complémentaires pour le certificat de vie individuel'. This window contains a form with a label 'Adresse de la personne' and a text input field containing 'N0 75, HLM Mbacké'. There are 'Valider' and 'Annuler' buttons at the bottom of this window. The Windows taskbar at the bottom shows the system tray with the date '03/09/2013' and time '19:36'.

Prénom	Nom	Prénom père	Prénom mère	Nom mère	Date nais	Lieu nais	Sexe
Aliou	CAMARA	Seynabou	Aminata	SY	10/02/1997	Mbacké	masculin
Fatou	CAMARA	Aliou	Fatou	DIA	02/07/2013	Mbacké	fémmin
Souleymane	CAMARA	Salou	Thama	NIANG	14/08/1962	THIES	masculin
Therno	CAMARA	Souleymane	Seynabou	CAMARA	10/02/1992	Mbacké	masculin
Abdoulaye	DIALLO	Modou	Fatou	DIA	12/05/1986	Mbacké	masculin
Demba	DIALLO	Abdoulaye	Fatou	DIA	12/05/2013	Mbacké	masculin
Dieynaba	DIALLO	Abdoulaye	Fatou	DIA	21/02/1998	Mbacké	fémmin
Sékoua	DIALLO	Abdoulaye	Souleymane	CAMARA	12/02/2012	Mbacké	fémmin
Amadou	FALL	Salou	Aminata	DIENG	01/01/1948	TOUBA	masculin

V.3 Certificat d'individualité

V.3.1 Impression

On sélectionne la personne et on clique sur le bouton « Imprimer »



La première fois, on saisit les informations complémentaires



Informations complémentaires pour certificat d'individualité

Informations complémentaires pour certificat d'individualité

Autre prenom	<input type="text" value="Fatou"/>	<input type="button" value="Valider"/>
Autre nom	<input type="text" value="MBACKE"/>	<input type="button" value="Annuler"/>
Temoin n° 1	<input type="text" value="Demba SALL, avocat à Diourbel"/>	
Temoin n° 2	<input type="text" value="Lamine NIANG, enseignant à Mbacké"/>	

A la validation, l'impression est lancée

Certificat d'individualité

La maire de la commune de Mbacké.....

certifie, sur l'attestation des témoins ci-dessous désignés :

1°) Demba NIAND, comptable à Mbacké.....

2°) Saliou THIAM, enseignant à Mbacké.....

que le nommé Jean MENDY

né le douze mai mille neuf cent soixante huit.....

à DAKAR.....

fils de Antoine MENDY

et de Elisabeth KENY

est la même personne connur sous le nom et prénom de FALL Khadim

En foi de quoi, le présent certificat lui est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Mbacké le 08/10/2013

L'officier d'état civil

V.3.2 Mise à jour

Pour corriger les erreurs de saisie ou saisir les données pour une impression ultérieure, on sélectionne la personne concernée et on clique sur le bouton « Mettre les données à jour ». Si des données étaient déjà saisies, elles sont réaffichées pour une modification éventuelle, dans le cas contraire, un formulaire vide est affiché pour une saisie.



Autre prénom	Astou	Valider
Autre nom	MANE	Annuler
Temoin n° 1	Amadou KA, enseignant à Mbacké	
Temoin n° 2	Aliou DRAME, commerçant à Mbacké	

VI. Mariage

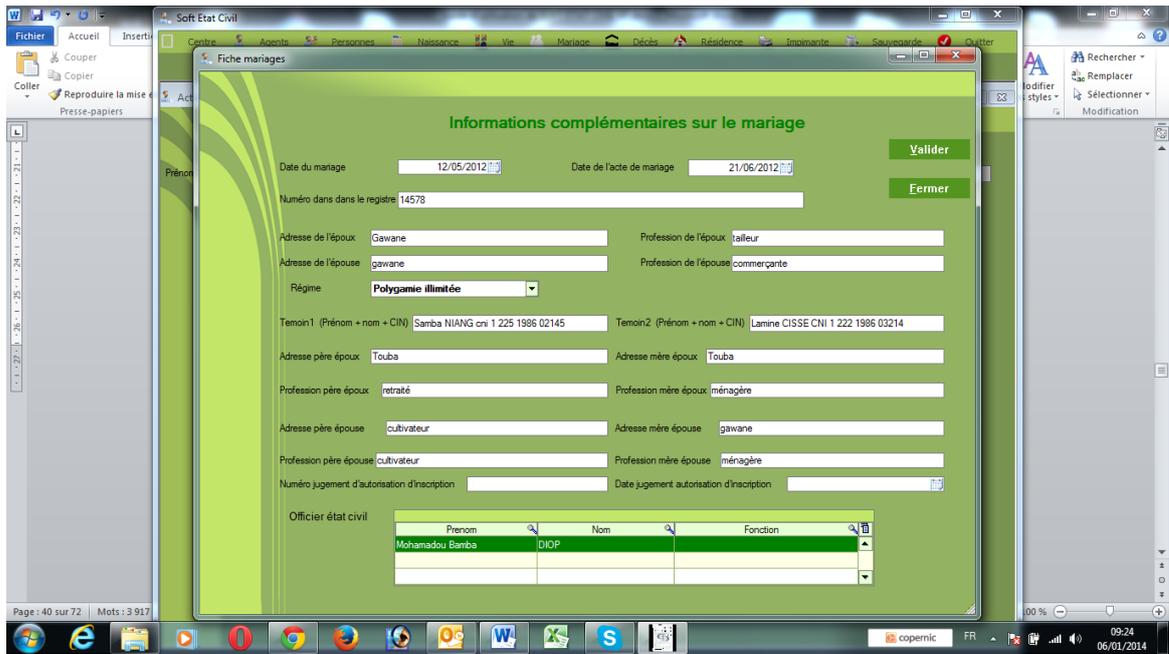
Tous les actes de mariage sont accessibles au niveau de ce menu.

VI.1 Certificat de mariage

VI.1.1 Impression

On sélectionne le mari puis on clique sur le bouton « Epoux », ensuite on sélectionne la femme et on clique sur le bouton « Epouse » puis on clique sur « Imprimer »

La première fois, un formulaire s'affiche pour la saisie des informations complémentaires



Pour terminer, on clique sur « Valider » et le certificat s'imprime

République du Sénégal
Région de Diourbel
Commune de Mbacké

Etat civil
Centre principal d'état civil de Mbacké

Numéro 14578 dans le registre

Extrait des registres de l'état civil
Pour l'année deux mille douze
Articles 66,130 et 147 du code de

Certificat de mariage

L'an deux mille douze, le vingt et un Juin.....

Nous, Mohamadou Bamba DIOP, officier d'état civil, avons constaté le mariage contracté

le douze Mai deux mille douze

entre époux : LAMINE DIAGNE né le trois Mars mille neuf cent soixante quinze à MBACKE

domicilié à Gawane et de profession tailleur

fils de Modou DIAGNE.....

domicilié à Touba et de profession retraité

et de Fatou SENE

domicilié à Touba et de profession ménagère

Epouse : FATOU FALL, née le dix Mai mille neuf cent soixante dix-huit à MBACKE.....

domicilié à gawane et de profession commerçante

fille de Mbaye FALL.....

domicilié à cultivateur et de profession cultivateur

et de NGONE FALL

domicilié à gawane et de profession ménagère

époux déclare opter pour la Polygamie illimitée

en présence des témoins désignés ci-après :

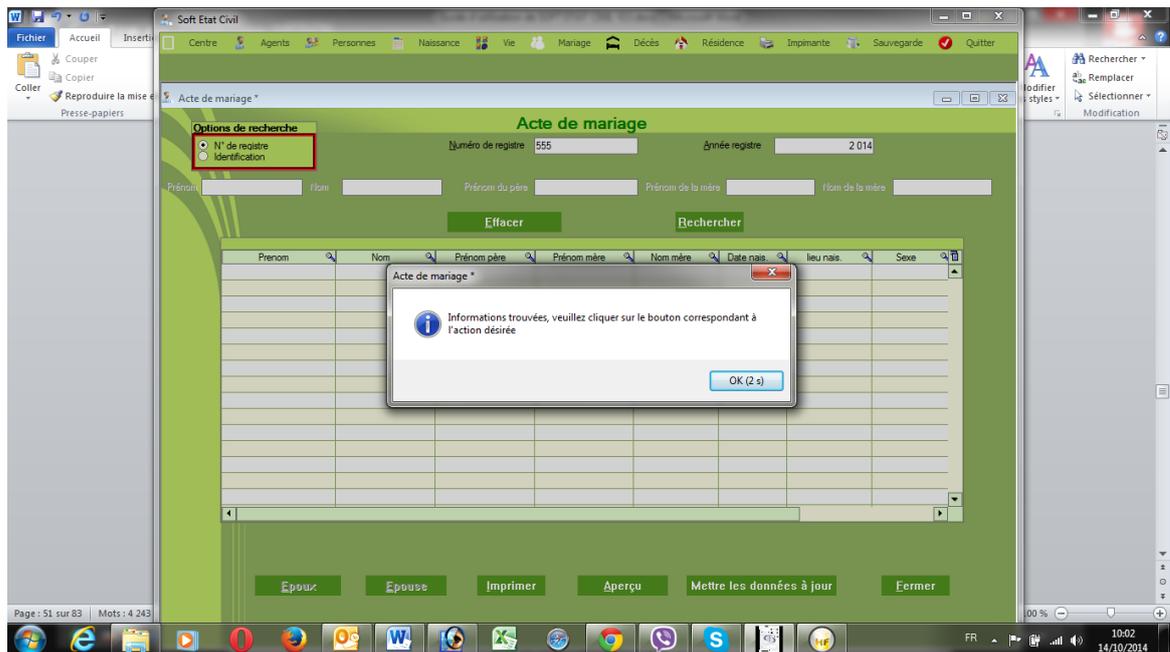
1.) Samba NIANG cni 1 225 1986 02145..... 2.)Lamine CISSE CNI 1 222 1986 03214

Pour extrait certifié conforme

Mbacké le 06/01/2014

L'officier d'état civil
Mohamadou Bamba DIOP

Pour les mariages déjà enregistrés, on peut effectuer une recherche par le numéro et l'année d'inscription au registre



Si ces éléments sont trouvés, le système affiche un message invitant à cliquer sur le bouton correspondant à l'action désirée (imprimer, aperçu, mise à jour).

République du Sénégal
Région de Diourbel
Commune de Mbacké

Etat civil
Centre principal d'état civil de Mbacké

Número 555 dans le registre

Extrait des registres de l'état civil
Pour l'année deux mille quatorze
Articles 66,130 et 147 du code de

Certificat de mariage

L'an deux mille quatorze, le premier Octobre.....

Nous, OUMAR NDIAYE, officier d'état civil, avons constaté le mariage contracté

le premier Septembre deux mille quatorze

entre époux : BAYE MODOU BADIANE né le premier Janvier mille neuf cent quatre-vingt huit à MBACKE.....

domicilié à Gawane et de profession Mécanicien

fils de SERIGNE BADIANE

domicilié à HLM et de profession cultivateur

et de MAGATTE KANE

domicilié à HLM et de profession ménagère

Epouse : Aminata BADIANE née le vingt trois Août mille neuf cent quatre-vingt douze à MBACKE.....

domicilié à Gawane et de profession ménagère.....

fille de Bassirou BADIANE.....

domicilié à Escale et de profession tailleur.....

et de Ndoumbe DIOP.....

domicilié à Escale et de profession ménagère

époux déclare opter pour la Polygamie illimitée et les deux époux pour la Séparation des biens.....

Jugement d'autorisation d'inscription de mariage n° 777 en date du 01/10/2014.....

Pour extrait certifié conforme

Mbacké le 14/10/2014

L'officier d'état civil

VI.1.2 Mise à jour

Pour corriger les erreurs de saisie ou saisir les données pour une impression ultérieure, on sélectionne le mari puis on clique sur le bouton « Epoux », ensuite on sélectionne la femme et on clique sur le bouton « Epouse » puis on clique sur le bouton « Mettre les données à jour ». Si des données étaient déjà saisies, elles sont réaffichées pour une modification éventuelle, dans le cas contraire, un formulaire vide est affiché pour une saisie.

Informations complémentaires sur le mariage

Date du mariage: 14/08/2013

Date de l'acte de mariage: 03/09/2013

Numéro dans dans le registre: 8521

Adresse de l'époux: N° 40, route de Kaël

Profession de l'époux: avocayt

Adresse de l'épouse: N° 852, Ndiakalack

Profession de l'épouse: comptable

Régime: Polygamie illimitée

Temoin1: Amadou LY, chauffeur à Touba

Temoin2: Saliou DIAGNE, cultivateur à Mbacké

Temoin3: Coumba NIANG, ménégère à Diourbel

Temoin4: Sokhna BA, enseignante à Thiès

Officier état civil

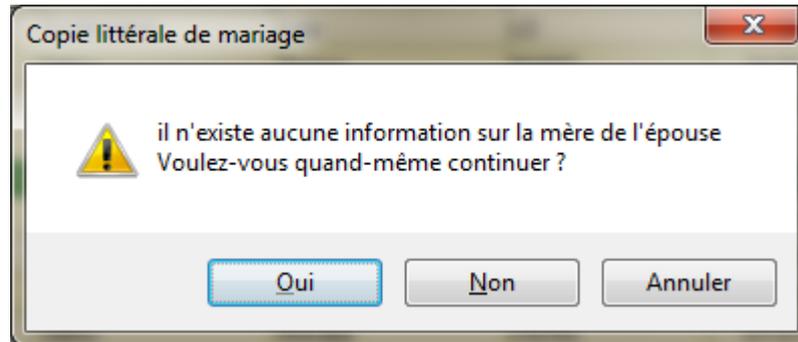
Prenom	Nom	Fonction
Mame Mbaye	NDIAYE	Secrétaire municipal
Talla	MBOUP	
Fatou	MBAYE	Secrétaire municipale

VI.2 Copie littérale d'acte de mariage

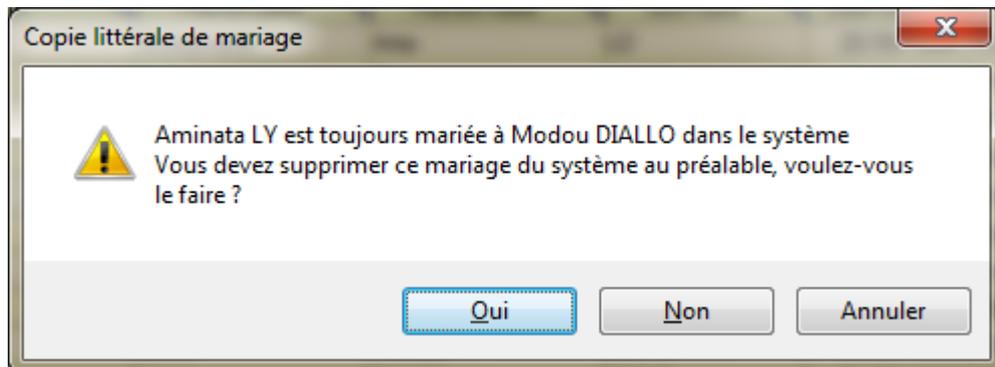
VI.2.1 Impression

On sélectionne le mari puis on clique sur le bouton « Epoux », ensuite on sélectionne la femme et on clique sur le bouton « Epouse » puis on clique sur « Imprimer »

Le système teste à chaque fois la disponibilité des informations requises et si besoin, affiche un message d'avertissement pour les informations manquantes :



Si on demande au système un certificat de mariage concernant une femme mariée à quelqu'un d'autre que la personne choisie comme mari, il affiche le message suivant



La première fois, un formulaire réaffiche les informations saisies dans l'acte de mariage et demande de compléter les informations non encore fournies.

Copie littérale de mariage

Informations complémentaires pour copie littérale de mariage

Date du mariage: 12/05/2012

Date comparution: 21/06/2012 Heure comparution: 12:15 [Valider]

Numéro dans le registre: 14578

Adresse de l'époux: Gawane

Profession de l'époux: tailleur [Annuler]

Adresse de l'épouse: gawane

Profession de l'épouse: commerçante

Régime: Polygamie illimitée Régime matrimonial: Séparation des biens

Temoin1 (prénom, nom, profession, domicile et CIN): Samba NIANG cni 1 225 1986 02145

Temoin2 (prénom, nom, profession, domicile et CIN): Lamine CISSE CNI 1 222 1986 03214

Residence époux: Gawane Residence épouse: gawane Résidence père époux: Touba

Profession père époux: retraité Profession père épouse: cultivateur Résidence mère époux: Touba

Profession mère époux: ménagère Profession mère épouse: ménagère Résidence père épouse: cultivateur

Mari précédent de l'épouse: Résidence mère épouse: gawane

Composition de la dot (70 caractères max): 18 000 F Date précédent mariage:

Num. autorisation: Date jugement: Tribunal de:

Officier d'état

Prenom	Nom	Fonction
Mohamadou Bamba	DIOP	

Si toutes les informations sont disponibles, l'acte est imprimé directement

Registre de l'année deux mille douze n° 14578

Copie littérale d'acte de mariage

Le vingt et un du mois de Juin deux mille douze , à 12 heures 15 minutes
ont comparu publiquement à la maison commune devant nous Mohamadou Bamba DIOP.....
Officier d'état civil au Centre principal d'état civil de Mbacké.....
époux : LAMINE DIAGNE né le trois du mois de Mars mille neuf cent soixante quinze
à MBACKE domicilié à Gawane.....
et en résidence à Gawane exerçant la profession de tailleur.....
fils de MODOU DIAGNE né le premier du mois de Mars zéro à Non disponible
exerçant la profession de retraité et domicilié à Touba.....
et de FATOU SENE née le premier du mois de Mars zéro à Non disponible.....
exerçant la profession de ménagère et domiciliée à Touba.....
épouse : FATOU FALL née le dix du mois de Mai mille neuf cent soixante dix-huit.....
à MBACKE domiciliée à gawane
et en résidence à gawane exerçant la profession de commerçante.....
fille de Mbaye FALL né le premier du mois de Mai zéro à Non disponible.....
exerçant la profession de cultivateur et domicilié à cultivateur.....
et de NGONE FALL née le premier du mois de Mai zéro à Non disponible.....
exerçant la profession de ménagère et domiciliée à gawane.....
l'époux susnommé nous déclare opter pour la Polygamie illimitée.....
les deux époux ont convenu du versement d'une dot comprenant "18 000 F".....
et déclarent opter pour la Séparation des biens , puis les susnommés déclarent se prendre pour époux
en foi de quoi nous les avons unis par les liens du mariage
Ont signé avec nous (ou s'en étant abstenus, ont déclaré ne savoir).....
1.) Samba NIANG cni 1 225 1986 02145
2.) Lamine CISSE CNI 1 222 1986 03214

Pour copie conforme.

Mbacké le 06/01/2014

L'officier d'état civil, Mohamadou Bamba DIOP

VI.2.2 Mise à jour

On sélectionne le mari puis on clique sur le bouton « Epoux », ensuite on sélectionne la femme et on clique sur le bouton « Epouse » puis on clique sur «Mettre à jour»

Fiche mariages

Informations complémentaires sur le mariage

Date du mariage: 14/08/2013

Date de l'acte de mariage: 03/09/2013

Numéro dans dans le registre: 8521

Adresse de l'époux: N° 40, route de Kaël

Profession de l'époux: avocayt

Adresse de l'épouse: N° 852, Ndiakalack

Profession de l'épouse: comptable

Régime: Polygamie illimitée

Temoin1: Amadou LY, chauffeur à Touba

Temoin2: Saliou DIAGNE, cultivateur à Mbacké

Temoin3: Coumba NIANG, ménégère à Diourbel

Temoin4: Sokhna BA, enseignante à Thiès

Officier état civil

Prenom	Nom	Fonction
Mame Mbaye	NDIAYE	Secrétaire municipal
Talla	MBOUP	
Fatou	MBAYE	Secrétaire municipale

Buttons: Valider, Annuler

VI.3 Certificat de non divorce, non remariage et non séparation des corps

VI.3.1 Impression

On sélectionne la personne concernée et on clique sur le bouton « Imprimer »

Centre d'état civil Agents Personnes Naissance Certificats de vie Mariage Acte de décès Sauvegarde Quitter

Certificat de non divorce, non remariage et non séparation de corps

Certificat de non divorce, non remariage et non séparation de corps

Prénom Nom Prénom du père Prénom de la mère Nom de la mère

Rechercher

Prenom	Nom	Prénom père	Prénom mère	Nom mère	Date nais.	lieu nais.	Sexe
Aliou	CAMARA	Seydou	Aminata	SY	10/02/1967	Mbacké	masculin
Amadou	CAMARA	Aliou	Dieynaba	DIALLO	10/02/1987	Mbacké	masculin
Babacar	CAMARA	Souleymane	Dieynaba	DIALLO	21/05/2012	Mbacké	masculin
Seydou	CAMARA	Souleymane	Anta	LO	20/08/1954	TOUBA	masculin
Sokhna	CAMARA	Souleymane	Fatou	DIA	02/07/2013	MBACKE	féminin
Souleymane	CAMARA	Saliou	Thiama	NIANG	14/08/1942	THIES	masculin
Thiemo	CAMARA	Souleymane	Seynabou	CAMARA	10/02/1992	Mbacké	masculin
Coumba	CISSE	Saliou	Dieynaba	DIOP	10/02/1950	Tambacouda	féminin
Fatou	DIA	Fallou	Coumba	SALL	25/02/1966	Kébémér	féminin
Abdoulaye	DIALLO	Modou	Fatou	DIA	12/05/1956	Mbacké	masculin
Demba	DIALLO	Abdoulaye	Fatou	DIA	12/05/2013	Mbacké	masculin
Dieynaba	DIALLO	Abdoulaye	Fatou	DIA	21/08/1979	Mbacké	féminin
Modou	DIALLO	Samba	Astou	SALL	21/05/1954	Podor	masculin
Sokhna	DIALLO	Abdoulaye	Souleymane	CAMARA	12/05/2012	MBACKE	féminin
Amadou	FALL	Saliou	Aminata	DIENG	01/01/1948	TOUBA	masculin
Amadou	FALL	Oumar	Hélène	MANKABOU	12/05/2008	MBACKE	masculin

Imprimer Mettre les données à jour Fermer

La première fois, on saisit les informations complémentaires.

Deux cas de figure sont prévus :

- Le mari est décédé

Fiche nonmariages

Informations complémentaires sur certificat de non divorce, non remariage et non séparation de corps.

Prenom époux: Mamadou Nom époux: DIALLO

Situation du mari
 Décédé

Date décès époux: 21/02/2013 Lieu décès époux: mbacke

Témoïn 1 (prénom + nom + CIN): Lamine LO CNI 1 225 1774 01256 Age témoïn1 (ans): 45,00

Profession témoïn 1: mécanicien Adresse témoïn 1: Gawane

Témoïn 2 (Prénom + nom + CIN): Demba SALL CNI 1 225 1970 03214 Age témoïn 2 (ans): 50,00

Profession témoïn 2: tailleur Adresse témoïn 2: Mbacké Khéwar

Officier d'état

Prénom	Nom	Fonction
Mohamadou Bamba	DIOP	
Talla	MBOUP	
mousse	BABOU	
OUMAR	NDIAYE	

On valide pour lancer l'impression

Certificat de non divorce, de non remariage et de non séparation de corps

L'officier d'état civil Mohamadou Bamba DIOP de la commune de Mbacké certifie sur
l'attestation et la responsabilité des sieurs :

1. Lamine LO CNI 1 225 1774 01256 Profession mécanicien.....
Agé de 45 ans et domicilié à Gawane

2. Demba SALL CNI 1 225 1970 03214 Profession tailleur.....
Agé de 50 ans et domicilié à Mbacké Khéwar

que le mariage contracté entre monsieur Mamadou DIALLO.....
décédé le vingt et un du mois de Février deux mille treize à mbacke

et madame Salimata SANGHARE.....
née le huit du mois de Juin mille neuf cent quatre-vingt cinq à Mbambara

n'a pas été dissout par le divorce et que la veuve ne s'est pas remariée depuis le décès de son mari.

En foi de quoi, nous avons délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.....

Mbacké le 09/01/2014

L'officier d'état civil
Mohamadou Bamba DIOP

Le mari n'est pas décédé

République du Sénégal
Région de Diourbel
Commune de Mbacké

Etat civil
Centre principal d'état civil de Mbacké

Certificat de non divorce, de non remariage et de non séparation de corps

L'officier d'état civil Mohamadou Bamba DIOP de la commune de Mbacké certifie sur

l'attestation et la responsabilité des sieurs ;

1. Saliou KA CNI 1 222 1982 32105 Profession infirmier

Agé de 35 ans et domicilié à Mbacké Khéwar

2. Thierno LY CNI 1 225 1986 42103 Profession enseignant

Agé de 30 ans et domicilié à Gawane

que le mariage contracté entre monsieur Babacar DIA

marié le douze du mois de Mai deux mille douze à Mbacké

et madame SOKHNA AMINATA LÔ AMAR

née le vingt huit du mois de Décembre mille neuf cent quatre-vingt quatorze à MBACKE

n'a pas été dissout, qu'il n'y a pas eu séparation ni remariage de la femme.

En foi de quoi, nous avons délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit,

Mbacké le 09/01/2014

L'officier d'état civil
Mohamadou Bamba DIOP

VI.3.2 Mise à jour

Pour corriger les erreurs de saisie ou saisir les données pour une impression ultérieure, on sélectionne la personne concernée puis on clique sur le bouton « Mettre les données à jour ». Si des données étaient déjà saisies, elles sont réaffichées pour une modification éventuelle, dans le cas contraire, un formulaire vide est affiché pour une saisie.

The screenshot shows a web application window titled "Fiche nonmariages". The main heading is "Informations complémentaires sur certificat de non divorce, non remariage et non séparation de corps." The form contains the following fields and data:

- Prenom époux: Lamine
- Nom époux: BADJI
- Date décès époux: [calendar icon]
- Lieux décès époux: [text field]
- Témoïn 1 (prénom + nom): Assane BA
- Age témoïn1 (ans): 52,00
- Profession témoïn 1: Comptable
- Adresse témoïn 1: N° 745, Escale, Mbacké
- Témoïn 2 (Prénom + nom): Jean DIALLO
- Age témoïn 2 (ans): 40,00
- Profession témoïn 2: Avocat
- Adresse témoïn 2: N° 150, Gawane

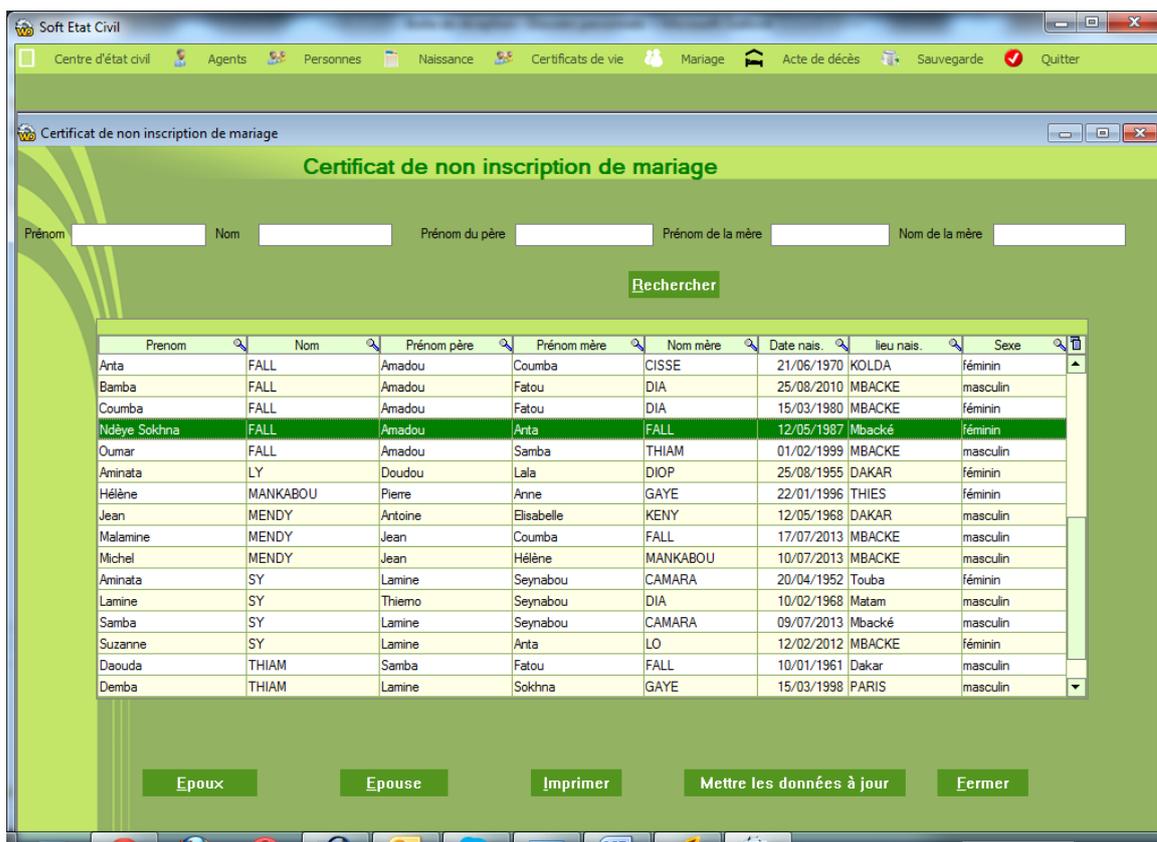
At the bottom, there is a table for "Officier d'état" with the following data:

Officier d'état	Prenom	Nom	Fonction
Mame Mbaye		NDIAYE	Secrétaire municipal
Talla		MBOUP	
Fatou		MBAYE	Secrétaire municipale

VI.4 Certificat de non inscription de mariage

VI.4.1 Impression

On sélectionne le mari puis on clique sur le bouton « Epoux », ensuite on sélectionne la femme et on clique sur le bouton « Epouse » puis on clique sur « Imprimer »



La première fois, un formulaire s'affiche pour la saisie des informations complémentaires

Informations complémentaires pour certificat de non inscription au mariage

Informations complémentaires pour certificat de non inscription au mariage

Adresse époux n° 9654, Guinaw rails

Profession époux médecin

Adresse épouse n° 7541, Darou Salam

Profession épouse sage*-femme

Date mariage 12/06/2013 Lieu mariage Mbacké

Témoïn1 Amadou LY, infirmier à Mbacké Domicile témoïn 1 n° 102, Escale

N° CNI témoïn 1 1 225 1985 01254 Témoïn2 Thierno LO

Domicile témoïn 2 n° 9856 Darou Salam N° CNI témoïn 2 1 225 1985 01895

Officier état civil

Prenom	Nom	Fonction
Mame Mbaye	NDIAYE	Secrétaire municipal
Tala	MBOUP	
Fatou	MBAYE	Secrétaire municipale

Buttons: Valider, Annuler

Quand on valide, on lance l'impression

Certificat de non inscription de mariage

L'officier d'état civil de Centre principal d'Etat Civil de Mbacké, Mame Mbaye NDIAYE certifie
que le mariage contracté le douze du mois de juin deux mille treize à Mbacké
entre les époux : Amadou CAMARA.....
né le dix du mois de février mille neuf cent quatre-vingt sept à Mbacké
fils de Aliou CAMARA et de Dieynaba DIALLO
domicilié à n° 9654, Guinaw rails et de profession médecin
Et Ndèye Sokhna FALL.....
née le douze du mois de mai mille neuf cent quatre-vingt sept à Mbacké.....
fille de Amadou FALL et de Anta FALL.....
domicilié à n° 7541, Darou Salam et de profession sage-femme ne figure pas.....
sur les registres de l'état civil du Centre principal d'Etat Civil de Mbacké de Mbacké pour l'année 2013

Mbacké le 08/10/2013

L'officier d'état civil

Cour d'appel de Dakar

Tribunal départemental de MBACKE

A Monsieur le Président du tribunal
départemental de MBACKE

Les deux témoins sont :

1.) Amadou LY, infirmier à Mbackédomicilié à n° 102, Escale.....
CNI n° 1 225 1985 01254.....

2.) Thierno LOdomicilié à n° 9856 Darou Salam.....
CNI n° 1 225 1985 01895.....

1er témoin

2ème témoin

VI.4.2 Mise à jour

On sélectionne le mari puis on clique sur le bouton « Epoux », ensuite on sélectionne la femme et on clique sur le bouton « Epouse » puis on clique sur «Mettre les données à jour». Si les données existent, elles sont réaffichées pour modification sinon le système affiche un formulaire vide pour saisie.

The screenshot shows a web application window with the title "Informations complémentaires pour certificat de non inscription au mariage". The form is divided into several sections:

- Spouse Information:** Fields for "Adresse époux", "Profession époux", "Adresse épouse", and "Profession épouse".
- Marriage Details:** Fields for "Date mariage" (with a calendar icon) and "Lieu mariage".
- Witnesses:** Fields for "Témoïn 1", "Domicile témoïn 1", "N° CNI témoïn 1", "Témoïn 2", "Domicile témoïn 2", and "N° CNI témoïn 2".
- Civil Officer Selection:** A table with columns "Prenom", "Nom", and "Fonction".

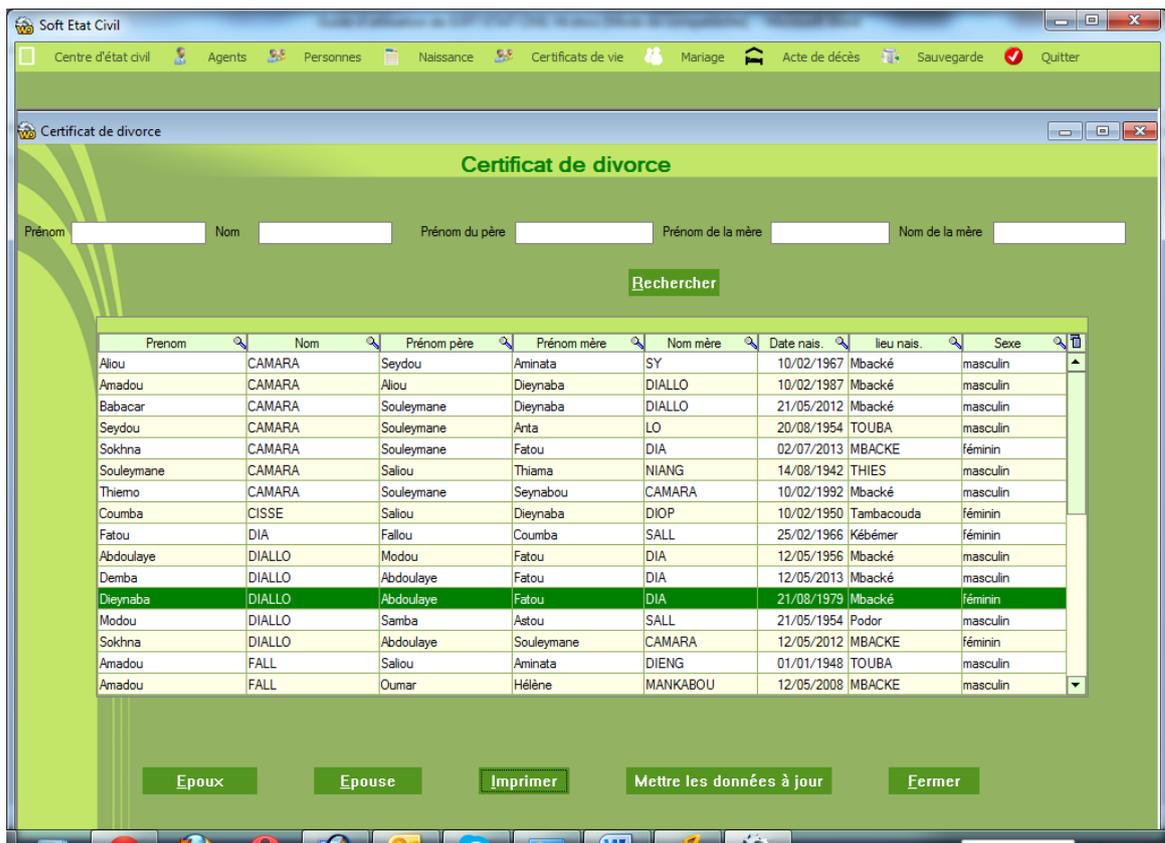
Buttons for "Valider" and "Annuler" are located on the right side of the form.

Prenom	Nom	Fonction
Mame Mbaye	NDIAYE	Secrétaire municipal
Talla	MBOUP	
Fatou	MBAYE	Secrétaire municipale

VI.5 Certificat de divorce

VI.5.1 Impression

On sélectionne le mari puis on clique sur le bouton « Epoux », ensuite on sélectionne la femme et on clique sur le bouton « Epouse » puis on clique sur « Imprimer »



Si toutes les informations sont disponibles, le certificat est imprimé.

Certificat de divorce

Nous, Talla MBOUP, officier d'état civil,

Vu l'acte de mariage n° 13 en date du neuf du mois de septembre deux mille dix

Concernant: Aliou CAMARA né le dix janvier mille neuf cent soixante sept à Mbacké

Et Dieynaba DIALLO née le vingt et un janvier mille neuf cent soixante dix-neuf à Mbacké.....

-Vu le jugement n° 2541 en date du cinq du mois de mars deux mille treize.....

rendu par le tribunal de Dioubel

Certifions que le mariage contracté le neuf du mois de septembre deux mille dix à Mbacké

Entre Aliou CAMARA né le dix du mois de février mille neuf cent soixante sept à Mbacké.....

Et Dieynaba DIALLO née le vingt et un du mois de août mille neuf cent soixante dix-neuf à Mbacké

a été dissout le cinq du mois de mars deux mille treize.....

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Mbacké le 08/10/2013

L'officier d'état civil

Si toutes les informations ne sont pas disponibles la première fois, il faut d'abord les saisir. Deux cas figure peuvent se présenter :

- Il n'existe pas de certificat de mariage enregistré dans le système.

Dans ce cas les données sur le mariage (date de mariage, date acte de mariage, etc.) sont saisies ici



Informations complémentaires sur le divorce

Numero jugement Date jugement

Libellé tribunal Date dissolution

Date mariage Lieu mariage

Numero acte mariage Date acte mariage

Officier d'état civil

Prenom	Nom	Fonction
Mame Mbaye	NDIAYE	Secrétaire municipal
Talla	MBOUP	
Fatou	MBAYE	Secrétaire municipale

Il existe un certificat de mariage avec les données correspondantes.

Dans ce cas, seules les données manquantes seront saisies, les données sur le mariage étant récupérées et affichées sans possibilité de les modifier.

Fiche divorces

Informations complémentaires sur le divorce

Numero jugement Date jugement

Libellé tribunal Date dissolution

Lieu mariage Date mariage 09/09/2010

Numero acte mariage 41 Date acte mariage 09/09/2010

Officier d'état civil

Prenom	Nom	Fonction
Mame Mbaye	NDIAYE	Secrétaire municipal
Talla	MBOUP	
Fatou	MBAYE	Secrétaire municipale

Buttons: Valider, Annuler

VI.5.2 Mise à jour

On sélectionne le mari puis on clique sur le bouton « Epoux », ensuite on sélectionne la femme et on clique sur le bouton « Epouse » puis on clique sur «Mettre à jour»
Si les données n'existent pas, on les saisit pour une exploitation ultérieure sinon, elles sont réaffichées pour modification.

NB : Dans le cas où le couple dispose d'un certificat de mariage enregistré dans le système, les données correspondantes sont récupérées et affichées sans possibilité de les modifier ici. Elles ne peuvent être modifiées qu'à partir du formulaire relatif au mariage.

Fiche divorces

Informations complémentaires sur le divorce

Numero jugement: 888 Date jugement: 12/05/2013

Libellé tribunal: Mbacké Date dissolution: 15/05/2013

Lieu mariage: Mbacké Date mariage: 09/09/2010

Numero acte mariage: 41 Date acte mariage: 09/09/2010

Officier d'état civil

Prenom	Nom	Fonction
Mame Mbaye	NDIAYE	Secrétaire municipal
Talla	MBOUP	
Fatou	MBAYE	Secrétaire municipale

VI.6 Certificat de célibat avec témoins

Certificat de non divorce, non remariage et non séparation de corps

Certificat de célibat avec témoins

Prénom Nom Prénom du père Prénom de la mère Nom de la mère

Prenom	Nom	Prénom père	Prénom mère	Nom mère	Date nais.	lieu nais.	Sexe
Seydou	CAMARA	Souleymane	Anta	LO	20/08/1954	TOUBA	masculin
Souleymane	CAMARA	Saliou	Thiama	NIANG	14/08/1962	THIES	masculin
Thierno	CAMARA	Souleymane	Seynabou	CAMARA	10/02/1992	Mbacké	masculin
Coumba	CISSE	Saliou	Dieynaba	DIOP	10/02/1950	Tambacouda	masculin
Fatou	DIA	Fallou	Coumba	SALL	25/02/1966	Kébémér	féminin
Abdoulaye	DIALLO	Modou	Fatou	DIA	12/05/1956	Mbacké	masculin
Demba	DIALLO	Abdoulaye	Fatou	DIA	12/05/2013	Mbacké	masculin
Dieynaba	DIALLO	Abdoulaye	Fatou	DIA	21/08/1979	Mbacké	féminin
Modou	DIALLO	Samba	Astou	SALL	21/05/1954	Podor	masculin
Sokhna	DIALLO	Abdoulaye	Souleymane	CAMARA	12/05/2012	MBACKE	féminin
Amadou	FALL	Saliou	Aminata	DIENG	01/01/1948	TOUBA	masculin
Amadou	FALL	Oumar	Hélène	MANKABOU	12/05/2008	MBACKE	masculin
Anta	FALL	Amadou	Coumba	CISSE	21/06/1970	KOLDA	féminin
Bamba	FALL	Amadou	Fatou	DIA	25/08/2010	MBACKE	masculin
Coumba	FALL	Amadou	Fatou	DIA	15/03/1980	MBACKE	féminin
Ndèye Sokhna	FALL	Amadou	Anta	FALL	12/05/1987	Mbacké	féminin

VI.6.1 Certificat de célibat avec témoins

On sélectionne la personne puis on clique sur « Imprimer ». La première fois, on saisit son adresse et les témoins.

Certificat de célibat

L'officier d'état civil Talla MBOUP du Centre principal d'Etat Civil de Mbacké
attestent sous la responsabilité de :

1°) Amadou DIA

2°) Demba THIAM

que le ou la nommé(e) Amadou CAMARA

née le dix du mois de février mille neuf cent quatre-vingt sept à Mbacké.....

demeurant à 758, HLM.....

fils de Aliou CAMARA

et de Dieynaba DIALLO.....

est célibataire et n'est pas inscrit(e) sur les registres de mariage de.

l'état civil de la commune de Mbacké

En foi de quoi, nous avons délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.....

Mbacké le 29/09/2013

L'officier de l'état civil délégué

VI.6.2 Mise à jour

On sélectionne la personne puis on clique sur le bouton «Mettre à jour»

Fiche celibatavectemoin

Informations complémentaires pour certificat de célibat avec témoins

Adresse: N° 745 Palène Valider

Temoin1: Abdou LO Annuler

Temoin2: Lamine BA

Officier d'état civil

Prenom	Nom
Fatou	MBAYE
Talla	MBOUP
Mame Mbaye	NDIAYE

VI.7 Certificat de célibat sans témoins

Certificat de non divorce, non remariage et non séparation de corps

Certificat de célibat sans témoins

Prénom: Nom: Prénom du père: Prénom de la mère: Nom de la mère:

Rechercher

Prenom	Nom	Prénom père	Prénom mère	Nom mère	Date nais.	lieu nais.	Sexe
Alou	CAMARA	Seydou	Aminata	SY	10/02/1967	Mbacké	masculin
Amadou	CAMARA	Aliou	Dieynaba	DIALLO	10/02/1987	Mbacké	masculin
Fatou	CAMARA	Thiemo	Fatou	DIA	02/07/2013	Mbacké	féminin
Seydou	CAMARA	Souleymane	Anta	LO	20/08/1954	TOUBA	masculin
Souleymane	CAMARA	Saliou	Thiama	NIANG	14/08/1962	THIES	masculin
Thiemo	CAMARA	Souleymane	Seynabou	CAMARA	10/02/1992	Mbacké	masculin
Coumba	CISSE	Saliou	Dieynaba	DIOP	10/02/1950	Tambacouda	masculin
Fatou	DIA	Fallou	Coumba	SALL	25/02/1966	Kébémér	féminin
Abdoulaye	DIALLO	Modou	Fatou	DIA	12/05/1956	Mbacké	masculin
Demba	DIALLO	Abdoulaye	Fatou	DIA	12/05/2013	Mbacké	masculin
Dieynaba	DIALLO	Abdoulaye	Fatou	DIA	21/08/1979	Mbacké	féminin
Modou	DIALLO	Samba	Astou	SALL	21/05/1954	Podor	masculin
Sokhna	DIALLO	Abdoulaye	Souleymane	CAMARA	12/05/2012	Mbacké	féminin
Amadou	FALL	Saliou	Aminata	DIENG	01/01/1948	TOUBA	masculin
Amadou	FALL	Oumar	Hélène	MANKABOU	12/05/2008	Mbacké	masculin
Anta	FALL	Amadou	Coumba	CISSE	21/06/1970	KOLDA	féminin

Imprimer Mettre les données à jour Fermer

VI.7.1 Impression

On sélectionne la personne concernée puis on clique sur « Imprimer ». Au besoin, on saisit les informations complémentaires.

République du Sénégal
Région de Diourbel
Commune de Mbacké

Etat civil
Centre principal d'Etat Civil de Mbacké

Acte n° 1457 du registre
de l'année 2013

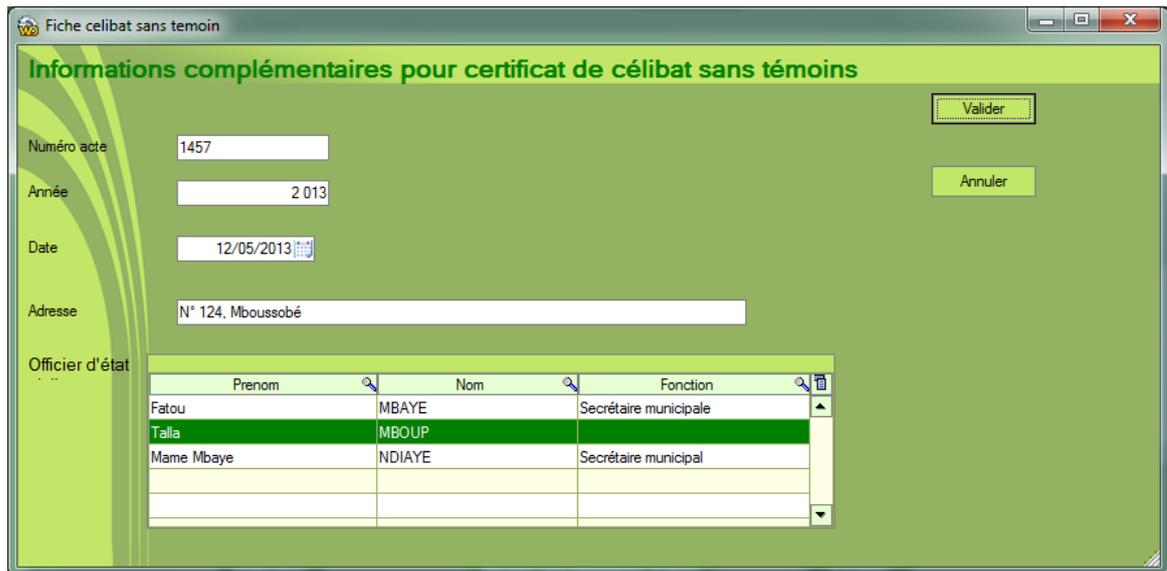
Certificat de célibat

L'officier d'état civil Talla MBOUP du Centre principal d'Etat Civil de Mbacké
après vérification de l'acte de naissance
n° 1457 en date du douze du mois de mai deux mille treize
ne portant aucune mention de mariage
certifie que M. Abdoulaye DIALLO.....
demeurant à N° 124, Mboussobé fils de Modou DIALLO.....
et de Fatou DIA
est célibataire et n'est pas inscrit(e) sur les registres de mariage de.
l'état civil de la commune de Mbacké.....
En foi de quoi, nous avons délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.....

Mbacké le 29/09/2013

L'officier de l'état civil délégué

VI.7.2 Mettre à jour



Fiche celibat sans témoin

Informations complémentaires pour certificat de célibat sans témoins

Numéro acte: 1457

Année: 2013

Date: 12/05/2013

Adresse: N° 124, Mboussobé

Officier d'état

Prenom	Nom	Fonction
Fatou	MBAYE	Secrétaire municipale
Talla	MBOUP	
Mame Mbaye	NDIAYE	Secrétaire municipal

Buttons: Valider, Annuler

VII. Acte de décès

VII.1 Impression

On sélectionne la personne décédée et on clique sur le bouton « Imprimer »



La première fois, on saisit les informations complémentaires.



Et quand on valide, le certificat est imprimé

République du Sénégal
Région de Diourbel
Commune de Mbacké

Etat civil
Centre principal d'Etat Civil de Mbacké

Extrait du registre des actes de décès

Pour l'année deux mille treize

le vingt cinq août deux mille treize

à 21 heures 00 minutes est décédé(e) à Mbacké.....

Aminata SY né le vingt janvier mille neuf cent cinquante deux à Touba

filie de Lamine SY et de Seynabou CAMARA

Dressé le huit octobre deux mille treize

par nous Talla MBOUP, officier d'état civil de Mbacké

sur la déclaration de Thierno SAMB

Pour extrait certifié conforme.

Mbacké le 08/10/2013

L'officier d'état civil

VII.2 Mise à jour

Pour corriger les erreurs de saisie ou saisir les données pour une impression ultérieure, on sélectionne la personne concernée puis on clique sur le bouton « Mettre les données à jour ». Si des données étaient déjà saisies, elles sont réaffichées pour une modification éventuelle, dans le cas contraire, un formulaire vide est affiché pour une saisie.

Informations complémentaires sur l'acte de décès

Année registre: 2 013

Date décès: 02/05/2013

Heure décès: 12:50

Date acte de décès: 05/05/2013

Lieu de décès: Mbacké

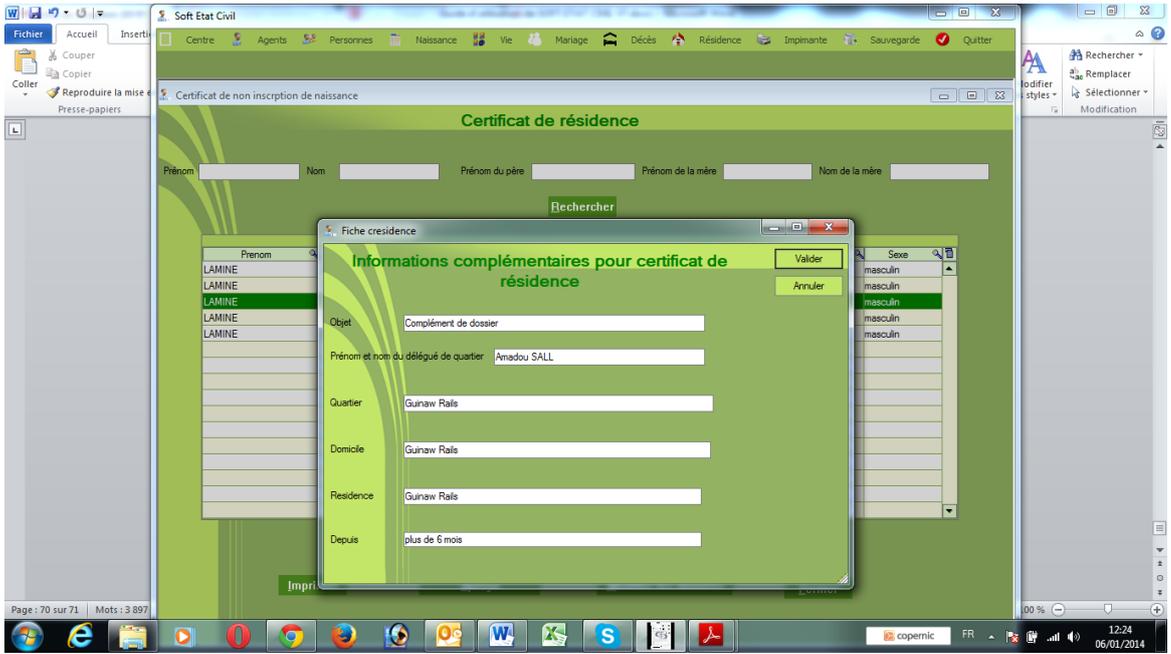
Déclarant: Oumar THIAM, commerçant à Touba

Officier d'état civil

Prenom	Nom	Fonction
Mame Mbaye	NDIAYE	Secrétaire municipal
Talla	MBOUP	Secrétaire municipale
Fatou	MBAYE	Secrétaire municipale

VIII. Certificat de résidence

On sélectionne la personne concernée, on clique sur « Imprimer ». La première fois, on saisit les informations complémentaires.



Certificat de résidence

Objet : Complément de dossier

L'officier d'état civil de Centre principal d'état civil de Mbacké certifie.....
sous la responsabilité de Amadou SALL, délégué de quartier de Guinaw Rails.....
que LAMINE DIAGNE né(e) le quatre Juin mille neuf cent quatre-vingt six
à MBACKE fils de ELHADJI SADA et
de FAMA DIONE, domicilié(e) à Guinaw Rails.....
réside à Guinaw Rails depuis plus de 6 mois.....
En foi de quoi le présent certificat lui est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

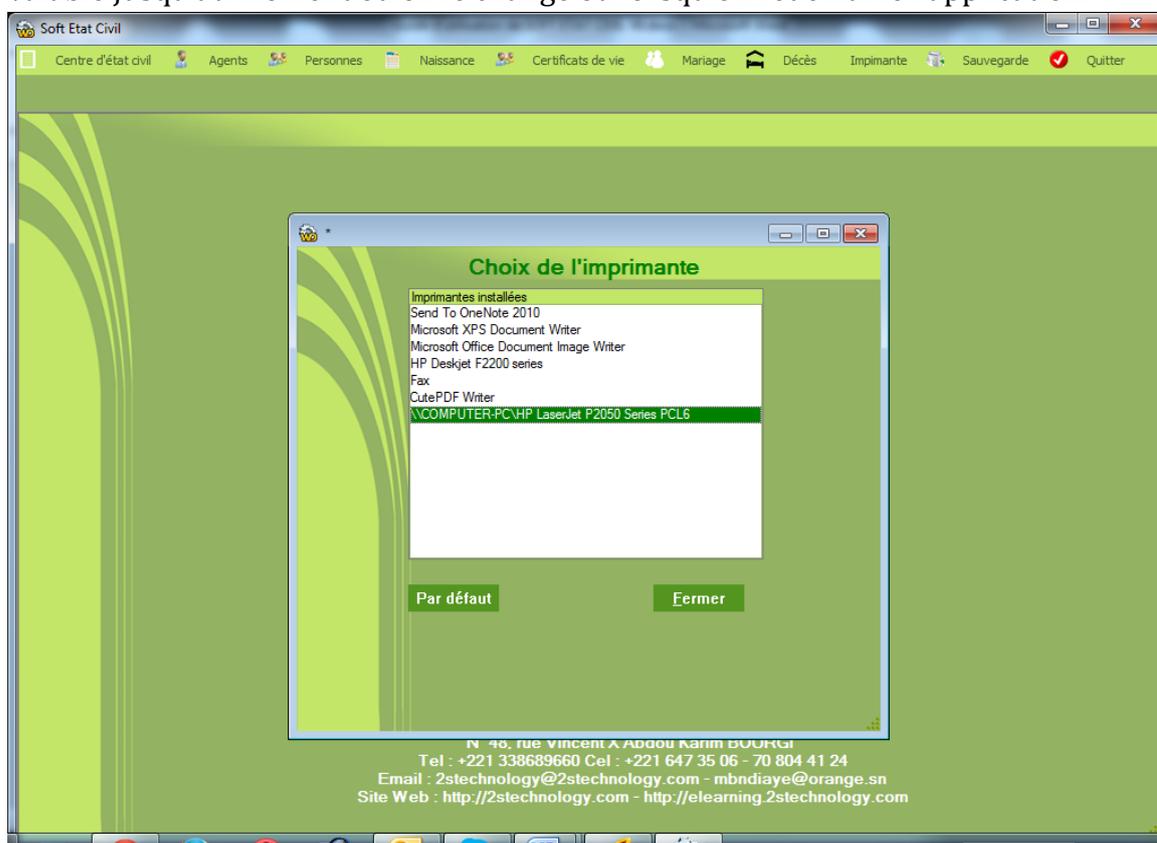
NB : non valable pour dossier de demande de naturalisation

Fait à Mbacké le 06/01/2014

L'officier d'état civil
Mohamadou Bamba DIOP

IX. Choix de l'imprimante

Par défaut, les impressions sont réalisées sur l'imprimante par défaut définie au niveau de WINDOWS. Lorsqu'on désire changer d'imprimante momentanément, on peut le faire en cliquant sur le menu « Imprimante » et en sélectionnant l'imprimante à utiliser dans la liste des imprimantes configurées sur l'ordinateur. Ce choix est valable jusqu'au moment où on le change ou lorsqu'on redémarre l'application.

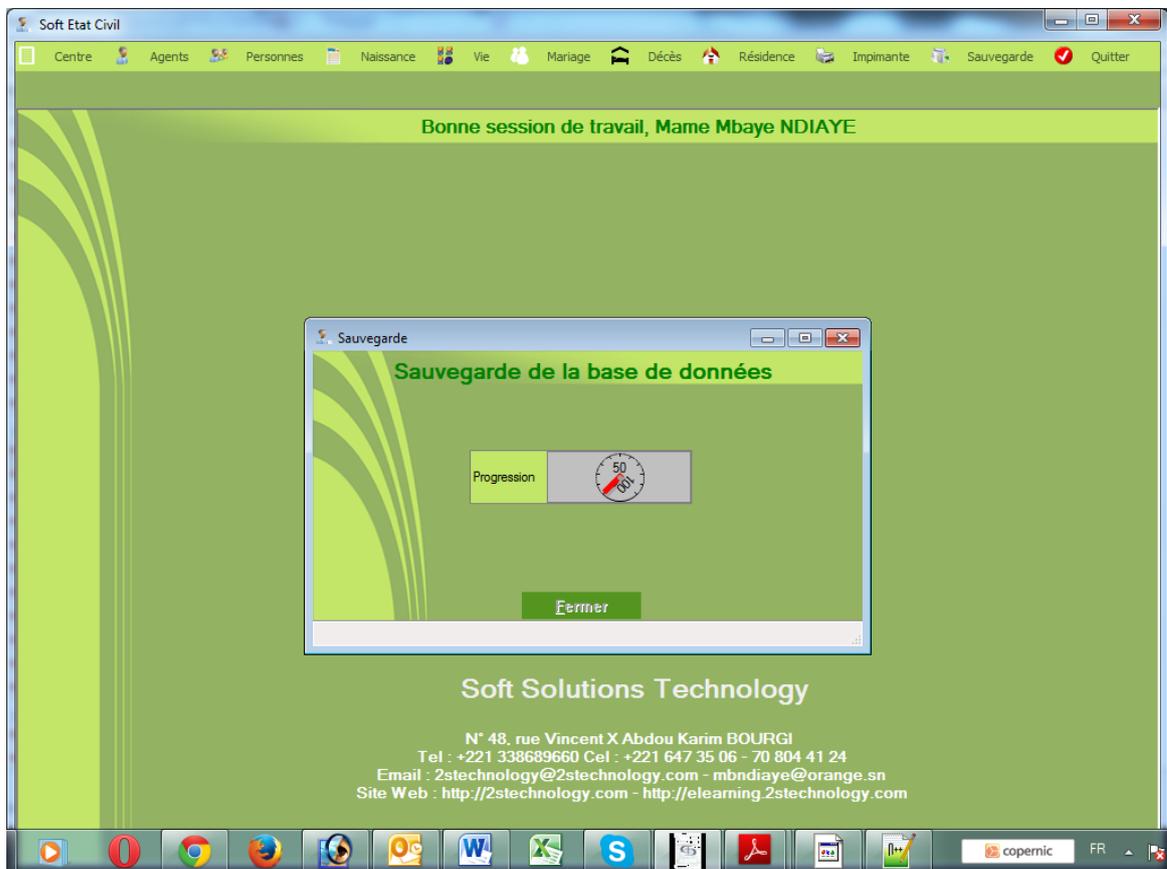


X. Sauvegarde

La sauvegarde est une opération de première importance qui ne prend pas de temps, il est donc conseillé de l'effectuer le plus fréquemment possible d'autant plus qu'une perte de données peut avoir des conséquences dramatiques et même fatales car aucune structure ne peut fonctionner sans ses données. Les données sauvegardées doivent être stockées sur un support qui est gardé ailleurs que là où se trouvent les données sources. En cas d'accident, elles pourront être restaurées jusqu'à la date de sauvegarde sachant les données insérées après cette date seront définitivement et irrémédiablement perdues et qu'il faudrait alors les ressaisir : opération fastidieuse et présentant des risques d'erreurs de saisie élevés.

Lorsque la sauvegarde est lancée en cliquant sur le menu « Sauvegarde »,

le système effectue d'abord la collecte des fichiers de la base de données ensuite il demande le dossier cible que l'utilisateur doit lui désigner pour y copier tous les éléments à sauvegarder.



Installation

- Renommer l'ordinateur utilise comme serveur avec le nom « servdapp »

(serveur d'applications)

- installer le serveur de base de données Hyperfile
- Créer un dossier partagé appelé « softec » (les documents et sauvegardes de la base seront stockés dans ce dossier.)
- Créer un dossier partagé appelé par exemple « installclientssoftetacivil » (on peut choisir n'importe quel nom)
- Lancer install_server.exe et choisir ce dossier comme cible
- A partir des postes clients, accéder à ce dossier partagé dans le dossier « SOFTETATCIVIL » et lancer install.exe en prenant le dossier de votre choix comme cible.
- Au premier lancement de l'application, la base de données est créée à vide
- Accéder à l'interface du groupware avec les login et mots de passe « superviseur , superviseur » et créer les utilisateurs dont au moins un ayant le statut de superviseur.
- Supprimer l'utilisateur superviseur par mesure de sécurité.
- Exploiter le logiciel
- A chaque mise à jour installée sur le serveur et dans le même dossier (le système retrouve le chemin de la première installation) , les applications clientes, dès leur lancement, détectent la nouvelle version et proposent de se mettre à jour. On accepte ou elles le font automatiquement au bout d'une minute en l'absence de réponse.